L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1526 - VENDREDI 10 MAI 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr



Promouvoir et découvrir
Les bons produits du coin...

Vente directe, circuits courts, association de producteurs… les exploitants qui produisent et transforment localement ne manquent pas d'initiatives pour se faire connaître, car il ne suffit pas de produire, il faut aussi savoir organiser un circuit commercial, communiquer et informer. Bien souvent les producteurs d'un même territoire ne se connaissent pas tous et les clients potentiels ne connaissent pas plus les paysans du coin. Les solutions pour se rendre plus visibles et accessibles passent par les producteurs eux-mêmes mais pour être efficaces dans la durée elles doivent aussi bénéficier d'un certain coup de pouce des collectivités et des acteurs des territoires concernés. Avec au final la satisfaction de créer du lien social et d'initier de nouvelles collaborations. *Pages 6, 12 et 13.*

Photo: Réussir

Côte d'Or

› Rencontre avec le préfet

Problématiques agricoles: des messages à faire passer



Nièvre

› Bio Ti Full Day

Une première réussie



Yonne

› Cultures de printemps

Lutter contre les dégâts d'oiseaux







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Problématiques agricoles: Des messages à faire passer
05 • Canton d'Arnay-le-Duc: Les poulets arrivent
06 • Châtillonnais: Que du très bon

Nièvre

07 • Élevage: Une année ovine chargée
08 • Chambre d'agriculture: Une première réussie
09 • Préfecture: L'agriculture à l'honneur

Yonne

10 • Retraités de l'Yonne: Gagner plus, dépenser moins !
11 • Cultures de printemps: Lutter contre les dégâts d'oiseaux
12 • Vente directe: Les bons produits du coin

Filières

13 • Élevage Une Cuma pour investir dans un atelier de découpe de viande
14 • Cultures Observer tôt pour détecter les premiers pucerons verts sur pois

Infos Services

15 • Firmes et machinisme
16-17 • Analyses et tendances
18-19 • Petites annonces
20-23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

l'édito

Europe et Agriculture : un destin lié

Le 26 mai prochain, les citoyens français seront appelés aux urnes afin d'élire leurs députés au Parlement européen.
Plus que quiconque, les agriculteurs porteront une attention toute particulière au résultat de ce scrutin tant leur destin est intimement lié à la construction européenne à laquelle ils ont activement contribué par la première politique intégrée de l'Union Européenne : la PAC.
Les agriculteurs sont attachés à cette Europe de la Paix qui leur a confié la mission d'assurer la sécurité alimentaire de 500 millions de citoyens. Un défi relevé avec succès, qui a permis de faire de la vieille Europe la première puissance agricole mondiale.
Mais plus que quiconque, ils constatent que le projet européen est en panne. Panne politique, illustrée par l'épisode pathétique du Brexit, panne de leadership dans un monde où les équilibres géopolitiques sont bousculés, mais aussi panne de la vision stratégique du rôle de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le destin européen. Chaque jour, dans leur quotidien, les agriculteurs voient que la convergence interne est à l'arrêt, que la tentation technocratique prend le pas sur la démocratie, que la Commission propose elle-même d'affaiblir le caractère commun de la PAC.
Et pourtant, face aux défis de notre temps, jamais le besoin d'Europe ne s'est autant fait ressentir. En 2050, notre planète comptera 9,1 milliards d'habitants, 34 % de plus qu'actuellement, et devra augmenter ses capacités de production alimentaire de 70 %. Pour exister dans le concert des géants mondiaux - Chine, États-Unis, Russie, Brésil – la seule alternative est d'être unis avec nos voisins. Unis pour protéger un modèle d'agriculture basé sur les femmes et les hommes, qui répond au renouvellement des générations. Unis pour défendre une agriculture durable à même de répondre aux enjeux sociétaux sur l'alimentation, l'environnement, la biodiversité et le changement climatique. Unis pour être offensifs sur les marchés, tous les marchés, car l'Europe a un rôle central à jouer afin de contribuer à l'équilibre alimentaire mondial.
La France seule est trop petite. C'est l'Europe qui nous permettra de relever, ensemble, ces défis. Pour cela, nous appelons à plus d'Europe, mais aussi et surtout à mieux d'Europe. Une Europe avec une nouvelle ambition pour ses agriculteurs. Celle d'un budget de la PAC fort qui soutient la production, le renouvellement des générations et un nouvel équilibre économique, environnemental et territorial. Celle qui protège contre l'instabilité des marchés agricoles et harmonise nos règles sociales, fiscales et environnementales.
Nous sommes convaincus, que l'Agriculture est une chance pour l'Europe, et que l'Europe est une chance pour l'agriculture, à nous de le redire collectivement et massivement lors des élections européennes !

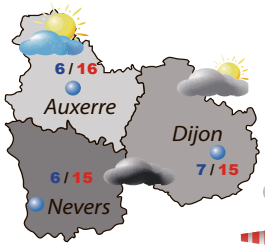

Photo: FNSEA


Photo: Actuagri

Christiane Lambert,
présidente de la FNSEA,
et de Samuel Vandaele,
président de Jeunes Agriculteurs

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 10 Mai



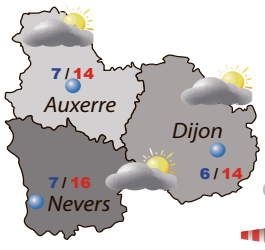
Variable
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 13 à 17°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Solange
Soleil : 06h18 - 21h17
Lune : 10h54 - 02h06

Samedi 11 Mai



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 13 à 15°C

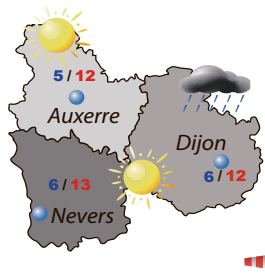
Vents : Nord 10 km/h

Sainte Estelle
Soleil : 06h16 - 21h19
Lune : 12h05 - 02h53

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 12 Mai



Mitigé
Le soleil sera dans l'ensemble bien présent mais quelques pluies sont possibles très localement.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 11 à 13°C

Vents : Nord 20 km/h

Saint Achille
Soleil : 06h15 - 21h20
Lune : 13h20 - 03h32

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Mai au Mercredi 15 Mai

Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce.

Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 16 à 18°C

Du Jeudi 16 Mai au Dimanche 19 Mai

Cette période sera partagée entre quelques pluies et de belles éclaircies.

Vents : Est à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 22 à 24°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview d'Aurélie Trouvé, agronome et maître de conférences en économie à AgroParisTech

« Aujourd'hui, la Pac est essentielle dans l'économie des exploitations »

Les élections européennes se dérouleront les 25 et 26 mai prochains. Le parlement élu aura la lourde tâche de statuer sur l'avenir de la PAC, pilier essentiel de l'agriculture pourtant vivement critiqué. Aurélie Trouvé, agronome et économiste spécialiste de la question, souligne qu'il s'agit d'une politique nécessaire et structurante pour l'Union Européenne et son agriculture. Elle appelle tout de même à la réformer pour qu'elle accompagne au mieux la transition écologique et sociale de l'agriculture.


Photo: Réussir

Quel a été le rôle de la Pac dans la structuration de l'Union Européenne ?

Aurélie Trouvé : *« La Pac est un ciment de l'Union Européenne. Il s'agit sans doute, dans l'Union, de la politique la plus forte d'un point de vue budgétaire et de régulation des marchés. Si actuellement elle capte un tiers du budget dans les années 1970 près de 90 % du budget y était consacré. Elle est un ciment aussi car elle est issue d'un compromis fort entre les 6 États membres fondateurs de la Communauté économique européenne (devenue l'Union européenne). Ces pays, notamment la France et l'Allemagne, avaient déjà mis en place des politiques agricoles de régulation, de soutien aux prix et de protection des frontières. Le compromis entre ces pays a consisté à établir un marché commun pour les biens agricoles mais aussi organiser, entre les États, un soutien aux prix et une protection commune des frontières afin de protéger l'agriculture mais aussi répondre aux objectifs fondamentaux de sécurité alimentaire, dans une période d'après-guerre ou l'Union Européenne avait besoin de reconstituer ses productions. La Pac a également donné la possibilité au secteur agricole d'augmenter la productivité du travail. Il s'agit d'une des bases du développement économique de l'Europe : cette augmentation de la productivité du travail en agriculture a conduit à augmenter fortement la production, à baisser les prix agricoles et agroalimentaires (du moins jusque dans les années 1990 en France) et à dégager de la main-d'œuvre pour les secteurs en forte croissance. En résumé, la Pac est un compromis fondateur pour la construction européenne ».*

Actuellement, qu'est-ce que la Pac apporte aux agriculteurs ?

A.T : *« On peut parler de ce qu'elle apporte mais aussi de ce qu'elle n'apporte pas. La Pac apporte un complément de revenu très important dans une grande partie des exploitations agricoles. Si l'on regarde les comptes de la nation on remarque que les aides Pac représentent 80 % à 100 % du revenu agricole français et environ 30 000 € par an et par bénéficiaire en moyenne, soit un complément essentiel ! Toutefois, on peut regretter qu'elle n'apporte plus la stabilisation des prix et ne contre pas les crises de surproduction. En effet, elle ne participe plus à la régulation du marché, entraînant une fluctuation de plus en plus importante des revenus. Elle n'apporte pas non plus les outils pour effectuer une transition écologique et sociale pourtant nécessaire. D'où l'importance de refonder la Pac pour accompagner cette transition et permettre que les prix soient rémunérateurs. Elle doit, dans un contexte de chômage de masse, permettre le maintien des emplois agricoles dans de bonnes conditions, en préservant, notamment, les petites et moyennes exploitations familiales, auxquelles les citoyens européens sont attachés.*

La Pac doit aussi accompagner la transition écologique en donnant les moyens aux agriculteurs de s'engager dans cette transition. Il faut donc mettre en place des accompagnements institutionnels et financiers afin d'aller vers des systèmes de productions respectueux de l'environnement, dégageant une forte valeur ajoutée tout en maintenant des emplois familiaux. Un changement possible à condition que la Pac, aujourd'hui essentielle dans l'économie des exploitations, soit orientée vers ces objectifs et dispose de moyens budgétaires suffisants ».

Si l'on supprimait la Pac, à quoi ressemblerait l'agriculture européenne ?

A.T : *« Si l'on supprimait la Pac dans l'Union Européenne, on laisserait bien davantage les mécanismes marchands décider de l'évolution des agricultures européennes. On abolirait sans doute aussi les droits de douane de l'Union Européenne pour les produits agricoles, comme cela se fait déjà dans de nombreux accords bilatéraux de libre-échange. L'agriculture européenne serait donc en concurrence encore plus directe avec les agricultures étrangères qui ont des coûts de production plus faibles. Ceci en perdant des soutiens aujourd'hui essentiels pour le maintien de nombreuses exploitations européennes. Sans la Pac, en raison de l'ouverture des frontières et de la disparition des quelques outils de régulation des marchés restants, on pourrait assister également à des fluctuations importantes des prix et à des crises de surproduction encore plus importantes. Le risque serait donc une sélection encore plus importante des exploitations, avec pour faire face à la concurrence, un nivellement vers le bas des conditions de production que ce soit socialement ou environnementalement… On risquerait donc de sacrifier les maigres progrès réalisés dans la protection de la santé et de l'environnement. Il se peut que ça conduise aussi à une plus forte « dualisation » des agricultures européennes : une partie de la production serait vouée à résister à la concurrence internationale en augmentant la taille des exploitations et leur production, leur niveau d'intrants et d'équipement, conduisant à un endettement plus important, une autre petite partie de l'agriculture développerait des productions en circuits courts, avec des prix plus élevés, il s'agirait donc d'un secteur de niche réservé aux consommateurs les plus aisés et/ou les plus avertis. Enfin, les aides accordées à l'agriculture ne seraient plus décidées au niveau européen mais au niveau national, certes dans le respect du droit européen à la concurrence. Il y a donc également un risque de renationalisation et de soutien différenciés entre les pays entraînant de fortes distorsions de concurrence au sein de l'esPace européen, par le biais de soutiens nationaux et régionaux plus ou moins déguisés. La disparition de la Pac mettrait enfin à mal les tentatives de nivellement par le haut des normes relatives à la production agricole, notamment en matière environnementale, des tentatives essentielles dans un esPace de libre-échange ».*

> « La Pac est un ciment de l'Union Européenne. »

ACTUAGRI



▸ Agenda

Recherche de maître d'apprentissage

Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Recherche de maître d'apprentissage en exploitation polyculture élevage

Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

11-05 : Agri Night à Châtillon

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon organisent leur premier «Agri Night» samedi 11 mai à la salle Luc Schreder. Au programme dès 18h30 : un repas 100% local (entrée, jambon à la broche, frites, plateau de fromages, glaces au prix de 18 euros sur réservation au 06 07 57 08 71) suivi d'un bal ouvert à tous à partir de 22h30.

18-05 : marché des JA à Pouilly

L'équipe des Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois organiser un marché de producteurs samedi 18 mai de 10 heures à 18 heures derrière la maison de santé. Cette deuxième édition nommée *«Viens rencontrer les producteurs de chez nous !»* permettra aux visiteurs d'échanger avec les agriculteurs et de passer une agréable journée festive et conviviale. Un déjeuner sera proposé, chacun constituera son repas au gré des stands des exposants. Des tours de calèche, animations pour enfants et autres surprises attendront le public.

22-05 : photovoltaique à Torcy-et-Pouligny

La FDSEA organise un rendez-vous dédié à la production d'énérgie renouvelable, et notamment photovoltaïque, mercredi 22 mai de 9h30 à 12h30 à la salle des fêtes de Torcy, à Torcy et Pouligny, avec les participations de Sylvie Lemaire (Chambre d'agriculture), Benoît Chaudron (Crai énérgie) et ENEDIS. Seront notamment abordés : les différents types d'installations, avec leurs intérêts et leurs limites, les coûts à prévoir (installation et raccordement), la rentabilité d'un projet, les démarches administratives à anticiper (autorisations, assurances, prévention incendie), la création d'une structure juridique spécifique, le devenir des panneaux photovoltaïques à long terme (fiabilité, recyclage…). Inscriptions au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr.03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr

Problématiques agricoles

Des messages à faire passer

Les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture ont rencontré le préfet le 2 mai.



Lors du rendez-vous en préfecture

Fabrice Faivre, Antoine Carré et Vincent Lavier ont exposé plusieurs problématiques à Bernard Schmeltz la semaine dernière en préfecture. Le résumé des interventions.

Glyphosate : François Rebsamen, maire de Dijon, a signé en mars un arrêté municipal interdisant l'utilisation de tout produit contenant du glyphosate. Le maire de Chenôve en a fait de même quelques jours plus tard sur sa commune. Les responsables de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture ont rappelé plusieurs points réglementaires au préfet, lui rappelant que seul le ministre de l'agriculture pouvait prendre ce type d'arrêté. Seul le ministère de l'Agriculture peut également invoquer le principe de précaution dans ce domaine : «*Nous attendons que ces arrêtés soient invalidés dans les meilleurs délais. Il ne peut être accepté que tel ou tel maire décide de manière unilatérale une restriction de l'usage de ces produits homologués, plaçant les exploitants agricoles des communes concernées en position de distorsion de concurrence vis-à-vis de leurs collègues*».

Colza : Fabrice Faivre, Antoine Carré et Vincent Lavier demandent l'abrogation de l'obligation de couverture des sols en intercultures courte derrière le colza, rappelant son intérêt agronomique et environnemental «*limité voire défavorable*», tout en constituant un réservoir de ravageurs (petite altise notamment).
Face à une problématique insectes grandissante, les responsables agricoles demandent une modification des dates d'épandage d'engrais minéraux (de type III) sur le colza, avec possibilité d'épandre 30 unités d'azote/ha entre le 1er septembre et le 1er novembre, et de recommencer la fertilisation dès le 15 janvier : «*L'idée est d'avoir des colzas tout le temps poussant, mieux à même de faire face aux piqûres d'insectes. Il s'agit de simples reports de doses, aucune modification du total épandu sur la culture n'est nécessaire*».

Brûlage des chaumes : Les conditions climatiques de l'année 2018-2019 mettent en difficulté les producteurs de grandes cultures, dont les conditions pédoclimatiques habituelles sont déjà` difficiles. Une dérogation est demandée pour pouvoir brûler les chaumes, cette méthode permettrait de réduire le stock annuel de graines d'adventices : «*le préfet a la possibilité d'accorder des dérogations. Aujourd'hui, nous sommes envahis de vulpins, les produits ne sont plus efficaces. Le brûlage des chaumes permettrait de détruire une partie du stock semencier et de limiter les traitements*».

Contrôles Pac : Un certain nombre d'exploitations de Côte-d'Or sont aujourd'hui contrôlées de manière rétroactive et subissent de demandes de remboursement de soutiens Pac et des pénalités. «*Cette situation n'est pas acceptable*», s'indignent Fabrice Faivre, Antoine Carré et Vincent Lavier, «*pour l'essentiel de ces exploitations, elles ont reçu une validation de leur dossier et les paiements correspondants, chaque année. L'État a manqué à` son obligation de contrôle annuel, et il n'y avait aucun moyen pour l'exploitant de savoir qu'il ne respectait pas la réglementation en question. Nous dénonçons l'application rétroactive de ces règles et demandons que les exploitants ne soient contrôlés et éventuellement sanctionnés que sur l'année en cours*».
Cette rencontre en préfecture a également été l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées par un agriculteur du Châtillonnais souhaitant se lancer dans un élevage de poules pondeuses en plein air. **AG**

Rencontre avec la gendarmerie



Un autre rendez-vous s'est déroulé le lendemain sur l'exploitation d'Antoine Carré à Verrey-sous-Salmaise. Le président des JA21 avait convié les services de la gendarmerie, les membres des bureaux de JA, de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or pour aborder différentes problématiques. «*Ce type de rendez-vous s'était déjà déroulé l'an dernier. Le but est d'entretenir de bonnes relations avec les services de la gendarmerie et nouer des contacts, avec l'idée d'anticiper de mauvaises situations*», indique Antoine Carré. Différents sujets étaient à l'ordre du jour tels que les vols dans les exploitations (la tendance est à la baisse, mais la vigilance est de mise : une infraction avait été recensée quelques jours avant cette rencontre), les dégâts de gibier et le plan de régulation corbeaux (quelques problèmes sont à déplorer avec des ouvertures volontaires de cages), les problèmes d'incivilité (les altercations avec le voisinage se multiplient, parfois pour un simple bruit de moteur).

Canton d'Arnay-le-Duc

Les poulets arrivent

Un jeune Côte-d'Orien a choisi la filière volaille pour s'installer en agriculture.



Antoine Thibault, à Jouey, devant son bâtiment en capacité d'accueillir 29 800 poulets.



Le bâtiment est entièrement automatisé. Ici, un écran renseigne la température, l'hygrométrie, la ventilation, la brumisation, le chauffage et la luminosité.

Un très beau projet se réalise pour Antoine Thibault. Cet habitant du hameau de Promenois, à Jouey, reçoit son premier lot de poulets cette semaine dans son nouveau poulailler qui vient tout juste de se terminer. Âgé de 23 ans et installé en octobre 2017, ce fils d'éleveur mise sur la production de viande blanche pour se dégager chaque mois un revenu régulier : «*J'y réfléchis depuis 2015. J'ai visité plusieurs élevages existants, chaque rencontre m'a conforté dans mon choix. Là, le bâtiment se termine après un peu plus d'un an de travaux, on y est presque ! Il y a beaucoup d'envie mais aussi un peu d'appréhension… Mon activité professionnelle sera liée à ces volailles mais aussi à 35 vaches et 80 brebis que j'ai acquises lors de mon installation*». Cet investissement de 350 000 euros devrait permettre au jeune éleveur de se verser un smic mensuel. «*Le montant investi est conséquent, c'est certain. J'ai néanmoins réussi à alléger la facture en réalisant moi-même les travaux de maçonnerie. J'ai choisi une aire d'élevage en terre battue, car faire bétonner toute cette surface de 1 350 m² m'aurait coûté 35 000 euros supplémentaires. La banque m'a suivi car j'ai un contrat de quinze années signé avec LDC et les Établissements Sirugue. Les discussions ont été beaucoup plus faciles qu'en productions bovine et ovine, la filière volaille a tendance à rassurer*», poursuit Antoine Thibault.

Plus de sept lots par an

Jusqu'à 29 800 poulets pourront être élevés dans le poulailler. «*Le nombre de têtes peut varier, tout comme la durée d'élevage, qui devrait osciller entre 32 et 37 jours selon les objectifs de production. Chaque année, il y aura en moyenne 7,5 lots de poulets. Chaque lot sera entrecoupé d'un vide sanitaire d'une durée de deux semaines*», informe le jeune éleveur. L'automatisation de son bâtiment est de nature à le rassurer : «*il faudra toutefois se faire la main rapidement. En cas de problèmes ou de besoins, je peux compter sur plusieurs éleveurs déjà lancés dans cette production ou bien sur les techniciens LDC et Sirugue pour me conseiller. Une telle production demande beaucoup de rigueur et de surveillance, il faudra veiller au bien-être des animaux à chaque instant*». **AG**



L'aire d'élevage s'étend sur 1 350 m2

Dijon Céréales

La qualité passe par la métrologie



Chaque année, près de 200 000 analyses sont pratiquées dans les silos de Dijon Céréales à l'aide d'infralyseurs (Infratec, Inframatic). Grâce à la technologie dite du «*proche infrarouge*», ces appareils mesurent, sur toutes les livraisons de céréales et oléoprotéagineux, au cours du stockage du grain et lors des expéditions vers les clients, de nombreux paramètres comme le taux de protéines, d'huile ou encore l'humidité.

À chaque printemps, l'ensemble de ces outils de métrologie (la science des mesures) sont étalonnés en vue de la future campagne. «*Arvalis et Agroreso* nous adressent des échantillons types de la récolte précédente qui servent d'étalon pour le calage de nos instruments ainsi que des fichiers de précalibrage des appareils. Les tests consistent, à travers cinq passages de grains minimum en céréales et 20 passages en oléoprotéagineux (colza, soja) à mesurer un écart éventuel entre la mesure de l'appareil et la valeur cible de l'échantillon*», explique Émilie Sindt, assistante qualité filière chez Dijon Céréales en charge de ses opérations de contrôle avec Laurine Chevalier, en apprentissage au sein du service. Une fois ces tests réalisés, les données sont adressées par informatique à Agroreso qui, après analyse des courbes de calibrage, adressera en retour un fichier pour corriger les éventuels écarts de l'appareil vis-à-vis de l'échantillon de l'année. «*La précision de ces appareils est essentielle, elle est garante de la qualité et de la valeur marchande des grains que livrent nos adhérents et de ceux qui repartent vers nos clients*», termine Catherine Maire, responsable Qualité Produits à la coopérative.

*Agroreso est un réseau d'utilisateurs de spectromètres proche-infrarouge travaillant dans le domaine des céréales auquel adhère Dijon Céréales, Arvalis est l'institut technique des céréales.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Châtillonnais

Que du très bon

Anne-Sophie Maurice, à Saint-Marc-sur-Seine, vend des produits issus d'une quarantaine d'exploitations agricoles locales.



La Côte-d'orienne de 34 ans, dans son magasin ouvert depuis 2016.

Des produits laitiers de Savoisy, d'Aisey-sur-Seine, Origny-sur-Seine, de la viande de Chemin d'Aisey, de Billy-lès-Chanceaux, des truites de Veuxhaulles-sur-Aube, des légumes de Saint-Colombe-sur-Seine : tous les produits proposés par Anne-Sophie Maurice sont locaux, ou presque. *«Plus des deux tiers viennent de Côte-d'Or et principalement du Châtillonnais, le reste vient d'un périmètre un peu plus élargi, mais restant dans la région»*, indique la jeune Côte-d'orienne, qui a ouvert son magasin dans l'ancien lieu de travail de ses parents, meuniers à Saint-Marc-sur-Seine et partis en retraite il y a près de trois ans. La clientèle est principalement locale, elle aussi, avec une part non négligeable de passants et de touristes durant la belle saison.

Faites vos courses

«Mon objectif est de proposer de très bons produits locaux en un seul et même lieu. Moi-même friande de tels produits, il n'est jamais très simple d'aller s'approvisionner chez chaque producteur. Ici, le client peut faire facilement ses courses», poursuit Anne-Sophie Maurice. La part du bio est relativement importante dans son magasin : *«ce n'est pas forcément un choix, car il y a de la place pour tous les produits, même de l'agriculture conventionnelle. Il est vrai que les agriculteurs bios ont été les premiers à se lancer dans la transformation, cela se ressent fortement dans les rayons !»*. Anne-Sophie Maurice fait appel aux transformateurs souhaitant mettre à disposition leurs produits : *«il ne faut pas hésiter à me contacter. Ici, jamais deux producteurs ne sont en concurrence, il n'y a pas de doublons. Pour la viande, je propose déjà du bœuf et du porc, mais pas encore d'agneau ni de veau»*. La farine est l'un des rares produits ne venant pas de Côte-d'Or : *«il vient du Jura. Notre moulin ne tourne plus et je n'écrase plus de farine. J'ai néanmoins conservé les équipements de mes parents et je réalise des mélanges pour les proposer en magasin. J'effectue également des livraisons dans différentes enseignes dans le département»*. Dans un tout autre registre, Anne-Sophie Maurice revend également de l'aliment pour bétail, pour les professionnels et les particuliers. Moulin Maurice Anne-Sophie est ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 10 h à 17 h Renseignements : page Facebook *«Moulin Maurice Anne Sophie»*, lemoulin21@wanadoo.fr.

L'établissement de Saint-Marc-sur-Seine organise une rencontre et une dégustation avec des producteurs du moulin samedi 25 mai de 15 h à 18 h 30, en présence de Sylvie Girard (crémant et vins), de Flexi temps (pain et pâtisseries), de Purako (chocolat) et des JA d'Aignay Baigneux.

AG

Formations

7 et 23/05 Pôle Agricole, Créancey
ACTE agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation
Contact : Elise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42
elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

11/06 Creancey- Intégrer les engrais de ferme dans ses pratiques de fertilisation
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

13-14/06 - Reconnaître et préparer des plantes médicinales
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

FDSEA

Bon à entendre

La FDSEA se réunit le 17 mai à la salle de Varois-et-Chaignot en présence de Sylvie Brunel.

Le rendez-vous annuel de la FDSEA 21 débutera vendredi prochain à 14 h pour les adhérents et 15 h pour la partie publique. Les dossiers syndicaux seront notamment abordés par Fabrice Faivre, président, et Daniel Prieur, qui représentera la FNSEA. Cette assemblée générale accueillera Sylvie Brunel, auteure de trois livres récents consacrés à l'agriculture française. L'écrivain rebondira sur la façon dont les agriculteurs sont souvent maltraités : *«Un grand nombre de pays dans le monde font de l'agriculture une question stratégique et prioritaire. Chez nous, cela est loin d'être le cas. Pire, les agriculteurs sont déconsidérés dans les médias et dans l'opinion publique. Des questions alimentaires sont abordées sans comprendre le travail prodigieux réalisé par les exploitants agricoles français»*.

Des pistes et des conseils

Une certaine partie de la population *«pense que tous les problèmes sont résolus en agriculture, à la fois en termes de quantité et de qualité, comme si la peur de plus rien manquer avait disparu»*, s'étonne Sylvie Brunel : *«ces mêmes personnes renforcent en permanence leurs attentes à l'égard des agriculteurs, sans être conscients de ce qu'ils leur demandent, en termes de difficultés, d'impasses techniques et de pénibilités. Elles se permettent de prôner l'interdiction des méthodes de protection des cultures, en oubliant qu'il faut vaincre des pathologies infectieuses et des bioagresseurs qui ne demandent qu'à faire le retour. Aujourd'hui, tout le monde est habitué à avoir en toute saison une nourriture de qualité, pas chère et qui ne rend plus malade. En 1960, en France, il ne faut pas oublier que 4 000 personnes mourraient de contaminations alimentaires chaque année»*. Vendredi 17 mai, Sylvie Brunel divulguera un certain nombre de pistes et de conseils pour mieux faire face à ces attaques sociétales à répétition. *«Vous êtes tous invités à participer à notre assemblée générale à partir de 15 heures»*, communique la FDSEA.



Crédit photo H. Jouanard

La géographe, économiste et écrivain interviendra sur la thématique *«L'agriculture, un atout pour la France»*.

AG

Élevage

Une année ovine chargée

La Chambre d'agriculture a dévoilé les contours de l'année 2019 consacrée à la relance de la filière ovine. Plusieurs temps forts sont prévus. Explications.

C'est l'un des gros chantiers de la nouvelle mandature à la Chambre d'agriculture : relancer la filière ovine qui est en perte de vitesse dans le département. *«Pourtant, nous sommes le premier département en termes de nombre de brebis de Bourgogne Franche-Comté»* signale Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture.

Mais cette position de leader est aujourd'hui fragilisée pour plusieurs raisons : difficulté de renouveler les générations, mauvaise image de la production et un marché qui est fluctuant. L'objectif de la Chambre d'agriculture au travers de cette *«année du mouton»* est de montrer que le métier a de nombreux atouts et surtout d'attirer de jeunes éleveurs. *«L'installation demande moins d'investissement qu'en bovin. Des outils de contention sont également disponibles pour alléger le travail de l'éleveur»* souligne Christophe Rainon, conseiller ovin à la Chambre d'agriculture. Ils permettent de supprimer ou de retarder l'apparition des troubles musculo-squelettiques. Avant de se lancer dans des actions d'envergures, la Chambre d'agriculture a rencontré les acteurs de la filière ovine pour cerner leurs attentes. Ces derniers ont un réel besoin en viande toute l'année et pas uniquement lors des fêtes religieuses qu'elles soient musulmanes ou chrétiennes. La deuxième action a consisté à réaliser une enquête avec les BTS ACSE du Legta de Challuy pour cerner les attentes des éleveurs ovins et la vision des éleveurs non ovins du département (cf Terres de Bourgogne, édition 1523).

Une table ronde avec les acteurs de la filière

Fort de ce constat et de ce travail, une table ronde est organisée le vendredi 24 mai chez Laurence et Gilbert Laborde à Montigny-sur-Canne de 14 h à 17 h Au programme, une première intervention de Marie Carlier, cheffe de projet à l'Institut de l'Élevage. Elle présentera les grands mouvements du commerce mondial (échanges, lieux de production et consommation mondiale).

Elle s'arrêtera ensuite sur la production nationale avec un zoom sur les bassins de consommation et les signes de qualités. Sans oublier le Brexit et ses éventuelles conséquences pour notre pays. Une restitution de l'enquête des BTS ACSE du Legta de Challuy est ensuite prévue. Elle sera suivie par l'intervention de Maurice Huet, le président d'Interbev ovin. Il tentera d'apporter des réponses aux attentes sociétales du consommateur d'aujourd'hui et exposera comment proposer de nouvelles recettes et de nouveaux produits pour répondre à la demande des consommateurs.



De nombreux intervenants sont attendus le 24 mai à la table ronde organisée chez Laurence et Gilbert Laborde à Montigny-sur-Canne

Enfin, la dernière intervention de l'après-midi est celle de l'association *«l'agneau près de chez vous»* présidée par Florent Brideron, éleveur dans l'Yonne. Il viendra présenter un exemple de structuration collective qui s'accompagne d'une démarche locale. Une mise en perspective de l'organisation, des volumes et des marchés sera également présentée.

Un événement interactif

L'intérêt de ce type de journée est que chacun puisse échanger sur ses attentes, ou ses projets. C'est tout l'enjeu du temps d'échange qui est prévu en clôture de cette table ronde. L'ensemble des personnes présentes auront à réfléchir à la question suivante : *«au regard des attentes sociétales, (qualité, appartenances territoriales), croyez-vous qu'il soit possible d'envisager des complémentarités entre les acteurs nationaux (coopératives, abatteurs) et les acteurs qui se structurent à l'échelle locale pour écouler la production en captant de la valeur ajoutée ?»*

THÉOPHILE MERCIER

D'autres temps forts sont prévus

Le mercredi 29 mai, une intervention de Dominique Régnier, conseiller prévention à la MSA Bourgogne est organisée chez Samuel Delobbe à Achun. Objectif : connaître le comportement de l'animal, comment l'aborder et éviter les postures à risque. Une démonstration de l'utilisation du parc à contention ovin est également prévue. Enfin à l'automne dans le cadre de la semaine économique de la Chambre d'agriculture, quatre exploitations différentes seront présentées pour montrer la diversité des conduites, et les résultats technico-économique qu'il est possible d'obtenir.

Abattoir de Corbigny

Un dossier qui avance timidement

L'association *«Avenir Territoire Élevage»* tenait son assemblée générale samedi 28 avril à Corbigny. Des travaux qui ont permis de faire le point sur le projet de reprise de l'abattoir.

Une quarantaine de personnes sont venues assister à l'assemblée générale de l'Association *«Avenir Territoire Élevage»* (ATE). Cette dernière a été créée en décembre 2017 à la suite de l'annonce de Sicarev de se retirer de la gestion de l'abattoir de Corbigny. Depuis un an, beaucoup d'actions ont été entreprises. Il y a eu tout d'abord la nomination d'un cabinet consultant pour étudier la faisabilité du projet de reprise par l'association. En avril et mai 2018, plusieurs rencontres avec des éventuels repreneurs et des membres de Sicarev ont eu lieu. Dernièrement, un comité de pilotage et des rencontres avec les élus ont été organisés. *«Ce que l'on cherche à travers ce projet de reprise, c'est avant tout promouvoir nos produits locaux, défendre notre savoir-faire et conserver des outils de production qui favorisent le maintien de l'économie locale»* martèle Romaric Gobillot, le président d'Avenir Territoire Élevage. Conscientes que la situation de l'abattoir de Corbigny n'est pas unique en France, l'association ATE et la Chambre d'agriculture ont essayé durant l'année écoulée de trouver ailleurs en France, des projets de reprise. Ainsi en juillet 2018, une visite de l'abattoir de Grenoble a eu lieu. Un abattoir sauvé grâce aux regroupements des salariés et des collectivités locales. Pour cerner le marché et adapter leur projet de reprise à la conjoncture, les membres d'ATE se sont également formés. *«La production de carcasses de qualité»*, *«Comment se mettent en place les filières de qualité ?»* ou encore *«Quels sont les acteurs de la filière bovine ?»* tels ont été les thèmes de ses formations qui se sont étalées entre novembre 2018 et mai 2019.



Romaric Gobillot (chemise blanche) entourée de Jean-Charles Rochard (président de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny), de Florian et Ludovic Guyard (membre de ATE).

Désormais, l'association se fixe trois objectifs : trouver une personne capable de créer et d'organiser la filière en cogestion avec les éleveurs locaux (gestion de l'amont à l'aval). Ensuite maintenir un outil de proximité pour assurer les prestations d'abattage pour les particuliers (bouchers, chevillards et éleveurs pratiquant la vente directe). Enfin créer un outil capable de proposer plusieurs niveaux de transformation (de la carcasse entière au steak haché). Une complémentarité avec l'abattoir de Cosne a été évoquée. Ce dernier s'est notamment lancé dans la mise en place d'un atelier de transformation pour de la viande maturée. Pour l'heure, tout n'est pas encore perdu et l'espoir est encore permis pour l'association ATE.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Une première réussie

La Chambre d'agriculture organisait le mardi 30 avril la première édition du «*Bio Ti Full Day*». Le Gaec Baumier a servi de cadre à cette journée qui avait pour objectif de comprendre et de réussir sa conversion en agriculture biologique. Les agriculteurs et les OPA ont répondu présents à cet événement.


Didier Baumier explique l'itinéraire technique réalisé sur ses parcelles.

Les conversions en agriculture biologique ont le vent en poupe. La Chambre d'agriculture l'a bien compris et souhaite soutenir ce genre d'initiatives, d'où l'idée d'organiser cette première édition de la Bio Ti Full Day. «*Je souhaite que l'on monte en compétence pour mieux accompagner les porteurs de projets*» a annoncé Didier Ramet, le président de la Chambre d'agriculture, dans son propos préliminaire. Ce mardi 30 avril, agriculteurs et responsables d'OPA avaient rendez-vous sur l'exploitation Baumier située à Brinon-sur-Beuvron. Judith Nagopae et Philippe Jaillard, conseiller à la Chambre d'agriculture ont animé cette après-midi qui a débuté par un point général sur la conversion en agriculture biologique.

«*C'est la parcelle que l'on convertit et non la culture*» a précisé Judith Nagopae. Une conversation bio se déroule en général sur trois ans. La première année (appelée C1), toutes les cultures sont vendues aux prix du conventionnel. La deuxième et la troisième année (C2 et C3), les cultures annuelles doivent être récoltées 12 mois au moins après la date de début de conversion. Pour ce qui est des cultures pérennes, la récolte doit intervenir entre le 12ème et le 36ème mois après la conversion. À ce stade, les cultures sont valorisables en aliments du bétail en conversion vers l'AB. Ce n'est qu'entre le 24ème et le 36ème mois (selon les cultures) que les céréales sont vendues sous le cahier des charges en agriculture biologique.


Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette journée d'information.

Des résultats technico-économiques honorables

La conversion en AB de la famille Baumier date de 2002, au départ uniquement avec Didier, le père. Caroline son épouse arrive dans l'exploitation en 2008 avec 5,62 ha. Enfin c'est en 2015 que Thomas, le fils, décide de rejoindre le Gaec avec 98 ha en conversation. Aujourd'hui, les trois associés sont à la tête d'une exploitation de 260 ha dont 123 ha de cultures. Leurs parcelles étant situées sur des sols calcaires et sur du limon, ils effectuent deux types de rotations différentes. Pour les sols calcaires, la tête d'assolement est une luzerne, suivi d'un blé, du triticale, de la féverole d'hiver, une nouvelle fois du triticale, des lentilles et de l'épeautre. Pour l'autre type de terre, la tête de rotation est un mélange de trèfles et ray-grass suivis du blé, du triticale et du soja pour finir. «*Le blé, la féverole et le triticale sont en contrat de multiplication*» précise Didier Baumier.

Des rotations qui permettent au Gaec de réaliser 29 quintaux de moyenne chaque année. Des céréales qui sont vendues à 1 208 euros/tonne pour la lentille, 675 euros/t pour le soja et 456 euros/t pour le blé tendre par exemple.

Côté élevage, l'exploitation effectue en moyenne 96 vêlages par an avec une production de broutards, broutardes, vaches grasses et génisses grasses. «*Lorsque je me suis converti, j'ai fait le choix de changer complètement de race. J'étais auparavant en Charolais et j'ai opté pour de la Limousine, une race moins gourmande en nourriture et qui est plus rustique. Mon kilo de carcasse est valorisé plus cher et j'ai 95 % de vêlages tranquilles*» précise Didier Baumier.

Un tour de champ apprécié

En fin d'après-midi, un tour des parcelles du Gaec Baumier a été effectué. Didier Baumier a présenté les itinéraires techniques mis en place sur chaque culture et les conseillers de la Chambre d'agriculture ont donné des recommandations pour la bonne gestion des adventices et de la fertilisation du sol. Une visite de terrain très appréciée qui a permis de mieux se rendre compte du travail à affecter pour arriver à un résultat optimum de ces parcelles.

Théophile Mercier
Contact : Chambre d'agriculture 03 86 93 40 00.

Environnement

Une semaine pour découvrir la biodiversité

Les communautés de communes du département s'associent pour organiser ensemble la semaine de la biodiversité du 20 au 26 mai. De nombreuses animations gratuites sont proposées dans toute la Nièvre.


La semaine de la Biodiversité se déroule du 20 au 26 mai dans toute la Nièvre.

Sensibiliser à l'importance de la nature, c'est l'objectif de cette fête de la biodiversité qui se déroule sur l'ensemble du département du 20 au 26 mai.

Cet événement est porté par les communautés de commune de la Nièvre dans le cadre de leur contrat de développement. Ces derniers sont au nombre de cinq et ils ont pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des eaux du territoire. «*Cette semaine est l'occasion pour nous de mettre l'accent sur des problématiques pas forcément connues du grand public ou des professionnels. On peut citer par exemple le piétinement bovin ou la disparition de certaines espèces comme le brochet qui est une espèce représentative du milieu. Elle sert aussi à expliquer certains phénomènes climatiques comme les inondations qui peuvent être dus à la modification des cours d'eau. Car pour faire attention, il faut d'abord connaître*» explique en longueur Matthias Boureau, Animateur du Contrat Territorial des Nièvre à la Communauté de Communes Les Bertranges. Il estime que le grand public n'a pas encore de culture de l'environnement.

Alors, au programme de cette semaine, une sortie découverte des abeilles sauvages vous est proposée le mardi 21 mai à 17 h au Palais Ducal de Nevers. Une visite animée par Romaine Gelos de la ville de Nevers. Le lendemain, l'association Sceni Qua Non et l'ONF organisent une projection cinéma avec le film intitulé «*l'intelligence des arbres*» au théâtre des Forges Royales de Guérigny. D'autres évènements sont prévus dans le Morvan avec une balade nature le dimanche 26 mai à Chiddes. Vous pouvez retrouver le programme complet à l'adresse https://www.rivieresnievres.fr/

Théophile Mercier
Contact : Matthias Boureau, m.boureau@rivieresnievres.fr, 03 86 37 23 23

Reconnaissance

L'agriculture à l'honneur

Les agriculteurs nivernais récompensés lors de la dernière édition du salon de l'agriculture avaient rendez-vous le 29 avril à la préfecture pour une cérémonie en leur honneur. Pour l'occasion, des animaux ayant participé au concours étaient présents.



Les récipiendaires à l'orangerie de la préfecture en compagnie de la préfète Sylvie Houspic, Alain Lassus, le président du Conseil Départemental et Didier Ramet, le président de la Chambre d'Agriculture.

C'est désormais devenu une tradition. Ce lundi 29 avril, les 28 médaillés du Salon International de l'Agriculture qui s'est déroulé du 23 février au 3 mars Porte de Versailles à Paris avaient rendez-vous dans les jardins et à l'orangerie de la Préfecture à Nevers. Le département a particulièrement été récompensé grâce à ses vins et produits du terroir.

On peut citer par exemple la médaille d'or pour les rillettes de porcs plein air de Samuel Delobbe, l'argent et le bronze pour la fromagerie Perot ou encore la médaille d'argent pour la brasserie Robiche avec la bière *«bière Rur'ale rousse»*. Côté vin, ce SIA 2019 aura été un bon cru. Une dizaine de producteurs viticoles ont ainsi été récompensés. On peut citer les producteurs Mauroy/Gauliez, Saget la Perrière, le domaine Seguin ou encore Dominique Chatelain. La Ferme Nivernaise compte aussi de très bons éleveurs.

En témoigne la longue liste de médaillés en bovins et ovins. En bovins d'abord, ils sont 6 à être sorti du lot à savoir les Gaec Deboux, Savre, Roube-Fayet, Touillon-Moiron et Henri Scohy. En ovins, Michel Marion, Michel Clément, Laure Rogemont, Christophe Rainon et Bernard Lhospied ont obtenu différent prix durant ce SIA 2019. Sans oublier chez les ovins, la très bonne performance d'Éponine Lelièvre sacrée Première jeune bergère de France. Cette cérémonie a permis aussi de mettre en avant des éleveurs moins en vue à l'image des éleveurs canins. Fabienne Laveyssiere, Amandine Michel et Stéphanie Melzer.

«Nous sommes heureux de vous féliciter»

«L'année 2018 a été particulièrement éprouvante pour le monde agricole. La loi Égalim, les problèmes sanitaires liés à la FCO en autre, n'ont pas manqué d'animer les débats. C'est pourquoi, nous sommes heureux aujourd'hui de vous féliciter. C'est, je l'imagine, une très grande satisfaction pour vous» a lancé Sylvie Houspic, la préfète de la Nièvre à l'adresse des producteurs et éleveurs présents. *«Les services de l'État sont aux côtés du monde agricole. Nous avons travaillé le 15 février à l'élaboration du Pacte territorial qui renforce notamment la filière bois et la méthanisation. Nous avons également l'IGP Charolais de Bourgogne qui contribue au commerce local»* a poursuivi la préfète. Alain Lassus, le président du Conseil départemental est également sur la même longueur d'onde : *«Je veux m'engager durablement dans les circuits courts. Nous allons inaugurer le 15 mai prochain la plateforme Agrilocal qui va permettre la contractualisation entre les producteurs et les responsables de la Restauration Hors Foyer. Je suis également satisfait du travail engagé à la ferme du Marault. Les choses vont donc dans le bon sens. Mais il reste encore du travail»* a-t-il déclaré en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Énergie

Une 3ème SAS photovoltaïque ?



SAS Solaire Énergie 58 : pose du photovoltaïque sur bâtiment en construction.

Les 11 bâtiments de la seconde SAS photovoltaïque se terminent et leur mise en service est programmée avant l'été. Devant l'intérêt porté par certains d'entre vous, la Chambre d'agriculture propose de lancer la réflexion pour la mise en place d'une 3ème SAS photovoltaïque sur le département de la Nièvre.
Vous êtes invité à participer à la première réunion pour échanger sur le projet le jeudi 16 mai à 14 h 00 à la salle de la mairie de Saint Saulge. François Dulong président de la SAS Solaire Énergie 58, et Étienne Bourgy, chargé de mission Énergie à la Chambre d'agriculture interviendront et témoigneront pour présenter le fonctionnement et les intérêts d'une opération groupée en SAS photovoltaïque.
Nous espérons avoir l'occasion d'échanger avec vous prochainement !

ÉTIENNE BOURGY, CHARGÉ DE MISSION ÉNERGIE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rendez-vous

Les Jeux inter-JA sont de retour



Les Jeunes Agriculteurs organisent leurs traditionnels jeux inter-JA le samedi 11 mai. Rendez-vous à partir de 13 h 30 sur le terrain de football de Saint-Saulge. Buvette disponible toute l'après-midi et repas le soir sur réservation à la salle des fêtes de Saint-Saulge. Tarif : 15 euros.
Réservations au 07 86 95 37 96.

TM

▸ Agenda

22/05 Journée antibioresistance
La Chambre d'Agriculture organise une journée sur le thème de antibiorésistance en élevage bovins. La journée se déroule le 22 mai à Rouy, chez Loïc Coudray au lieu-dit *«Saint Clair»*, à partir de 14H. 7 ateliers vous seront proposés : la vaccination, le vêlage ou encore l'antibioprogramme. Le GDS et le laboratoire de Nevers seront également présents. Renseignements au 07 86 73 08 37.

23/05 AG Section des anciens de la FDSEA
La Section des anciens de la FDSEA organise son assemblée générale le jeudi 23 mai à la halle de la Mairie de Saint-Saulge à partir de 9h00. Le thème de cette année : *«garder des activités pour vivre une retraite agréable»*. Renseignements et inscriptions au 03 86 93 40 92

24/05 AG Sicafome
La Sicafome organise son assemblée générale le vendredi 24 mai à partir de 16h au Marché au Cadran de Moulin Engilbert. Renseignements au 03 86 84 28 75

▸ Formation

14/05Formation PSC1 : 1er secours
La FDSEA organise une formation au premier secours le mardi 14 mai de 08h30 à 17h30. Au programme : examiner, évaluer l'état de santé de la victime ; donner l'alerte et acquérir les gestes qui sauvent. Renseignements : 03 86 93 40 96

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Retraités de l'Yonne

Gagner plus, dépenser moins !

Lapalisse n'aurait pas dit mieux, et, dans les faits, les *«anciens»* agriculteurs de la FDSEA de l'Yonne sont engagés tous les jours pour une amélioration du confort de leurs adhérents : mode d'emploi.



Conseil d'administration des anciens exploitants : les administrateurs toujours attentifs.

Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne, réunissait le 30 avril dernier le bureau puis le conseil d'administration de la section dont les orientations syndicales sont limpides : le gouvernement doit revaloriser les petites retraites agricoles, dans le même temps, la section des anciens travaille à une compression des charges pesant sur les retraités.

Pour une revalorisation de retraites agricoles à 85 % du Smic au minimum

Vendredi 3 mai, un membre du bureau était délégué pour rencontrer un élu du gouvernement et un candidat en campagne pour les Européennes en vue de les remobiliser sur la revalorisation des retraites agricoles. Le candidat Macron s'était en effet engagé pour revaloriser les retraites agricoles à hauteur de 85 % du Smic. Pour mémoire, c'est la FNSEA qui avait obtenu en 2017 la dernière revalorisation ; montant de 65 % à 75 %.

Aujourd'hui, la revendication des anciens est d'obtenir a minima les 85 % promis par le Président de la République. Ils exigent une homogénéisation des minima retraites entre toutes les catégories socio professionnelles. Notre pacte social repose sur une juste répartition entre citoyen. La FDSEA ne se contente plus des promesses actuelles, elle exige des actes.

Moins 300 voire 700 euros par an en frais de santé

Depuis une année, la section a négocié une mutuelle santé de groupe avec *«Groupama»* qui a permis à ses adhérents de trouver un avantage financier très conséquent permettant, à niveau égal de garanties, à certains de bénéficier d'une diminution de coût allant jusqu'à 60 euros par mois.

5% en moins par an sur le fioul domestique

La FDSEA réalise chaque semaine une commande groupée de fioul domestique et de carburants pour les adhérents. Ils sont ensuite livrés directement à leur domicile. Cette mutualisation des commandes permet aux retraités de remplir leur citerne pour des tarifs de moins 5 centimes au litre.

Tarif EDF réglementé : 6 % de hausse au premier juin…

La FDSEA travaille actuellement sur les abonnements et le tarif de l'électricité. Un partenariat nous permet aujourd'hui de bénéficier de moins 20 % sur les abonnements et un prix bloqué pendant 3 années sur le tarif réglementé de l'électricité. La FDSEA étudie en ce moment de nouvelles propositions.

Télésurveillance

Parce que les anciens ne sont pas toujours en sécurité chez eux, la section des anciens travaille actuellement avec ses partenaires afin de bénéficier aussi d'avantages tarifaires sur les offres de télésurveillance. Un partenariat a été officialisé avec *«Présence verte»*.

La carte moisson, décernée à chaque adhérent de la FDSEA permet d'obtenir des tarifs dans de nombreux commerces sur la France entière ainsi que pour des commandes avec des partenaires nationaux, pour des places de cinéma, des voyages, de l'électroménager, des vêtements, Cette année les adhérents bénéficient ainsi de 2 voyages en Europe à des tarifs très concurrentiels.

Clémence Torcol est l'animatrice syndicale de la FDSEA chargée de l'accompagnement des anciens exploitants dans l'Yonne. La FDSEA accueille ses adhérents pendant les horaires d'ouverture de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 afin de renseigner les adhérents sur les différents avantages dont ils peuvent bénéficier. Bon an mal an, pour une adhésion modique, certains bénéficient d'avantages tarifaires équivalents à un mois de pension.

Pas encore adhérent de la section des anciens de l'Yonne ?

Philippe Loussot,
Directeur de la FDSEA

En bref

Gel la FDSEA engage la procédure calamités

À deux semaines d'intervalles le gel affecte les cultures du département. La FDSEA de l'Yonne engage la procédure de reconnaissance pour calamités agricoles pour la production de fruits. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de Sandrine Vatinelle (animatrice syndicale de la FDSEA de l'Yonne) ou bien signaler une estimation des dégâts auxquels vous êtes soumis en écrivant à gel.2019@fdsea89.fr.

Enseignement

L'exemple de l'enseignement agricole icaunais

Au début du mois d'avril, le lycée agricole d'Auxerre La Brosse a accueilli une délégation roumaine venue étudier le système d'enseignement agricole français.



Les représentants de l'enseignement et de l'agriculture et du développement agricole et rural roumains en visite au Legta d'Auxerre La Brosse.

Le gouvernement roumain souhaite réfléchir à la mise en place d'un système d'enseignement agricole, aujourd'hui quasi inexistant. C'est dans le but de mieux découvrir l'enseignement agricole français qu'une délégation roumaine de quinze personnes est venue dans l'Yonne, y récolter les bonnes idées. Pour visualiser au mieux le système local, la délégation a souhaité étudier l'articulation existant entre les formations théoriques et pratiques, notamment au travers des exploitations agricoles des lycées, des stages en entreprise ou encore les relations existantes avec le monde professionnel.

De bonnes relations avec la Roumanie

Pourquoi venir dans l'Yonne ? Tout simplement du fait des très bonnes relations entretenues par les stages que les BTS ACSE du Lycée agricole d'Auxerre La Brosse réalisent chaque année en Roumanie. De bons contacts qui ont conduit à Auxerre les membres de cette délégation, comptant des représentants du ministère de l'agriculture de l'agriculture et du développement rural, du ministère de l'éducation, de groupes d'action locaux, de fondations pour le développement rural et de lycées agricoles. Après une visite au ministère de l'agriculture à Paris, la délégation s'est donc naturellement rendue au Legta d'Auxerre La Brosse pour une présentation de son fonctionnement et de l'exploitation agricole du lycée sans manquer une rencontre avec les élèves de BTS ACSE qui sont allés, ou iront, en Roumanie. Le groupe a ensuite visité différents lieux et institutions et rencontré différents représentants : la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la MFR de Villevallier, le centre-ville d'Auxerre, une exploitation caprine et un domaine viticole, avant d'être reçus par la Draaf à Dijon puis par un autre lycée agricole du Rhône.

Orianne Mouton

Cultures de printemps

Lutter contre les dégâts d'oiseaux

Maïs, tournesol et pois ont remplacé les colzas dans les parcelles cette année. Une augmentation de la sole qui remet en premier plan la lutte contre les oiseaux, pouvant occasionner de lourds dégâts aux stades semis-levée.

En 2019, contrairement à d'habitude, la campagne icaunaise n'a pas vu ses champs jaunir quand est venu le printemps. La sole en tournesol et maïs, notamment, a explosé à cause des problématiques de sécheresse empêchant le semis et la levée du colza dans de bonnes conditions. Mais voilà, les deux cultures alternatives au colza sont à peine semées ou pointent tout juste le bout de leurs cotylédons que les voilà identifiés comme buffet libre-service par les pigeons ramiers, corneilles noires et corbeaux freux. D'autant plus que le retour du froid ralentit la pousse des plantes et laisse une fenêtre d'appétence plus grande pour les ravageurs à plumes.

Des oiseaux friands de semences et jeunes pousses

Côté maïs, c'est la corneille noire et le corbeau freux qui sont les plus à craindre, ils sévissent du semis jusqu'au stade 4-5 feuilles. Aussi précis que le semoir, ces oiseaux peuvent causer des dégâts très importants, voire conduire à un resemis. Côté tournesol, c'est le pigeon ramier qui fait le plus de dégâts dans les cultures, à la phase semis-levée. Si les oiseaux occasionnent des dégâts sur la tige des jeunes pousses, la plante ne poussera pas, si les cotylédons sont abîmés, elle a de grandes chances de pouvoir pousser quand même. La pression des oiseaux est bien plus forte dans les parcelles isolées que dans les zones où de nombreux céréaliers ont semé en même temps.



Les pigeons ramiers sont très friands des cotylédons des tournesols.

Beaucoup de bruit pour pas grand-chose

Il existe différents systèmes de défense contre les oiseaux ravageurs, sans qu'aucun ne s'avère vraiment infaillible. Les traitements sur levée ne font pas vraiment leurs preuves, les effaroucheurs visuels comme les épouvantails ou les cerfs-volants en forme de rapace ne sont efficaces que sur une petite surface. Les effaroucheurs sonores eux, fonctionnent pour des parcelles plus grandes. Le problème perdure pour tous les effaroucheurs : pour les dispositifs visuels comme sonores, les oiseaux s'y habituent très rapidement et ils deviennent vite sans effet si on ne les déplace pas régulièrement. «*Le mieux est de combiner les techniques pour avoir la meilleure efficacité possible*» explique Marie-Agnès Loiseau, responsable Grandes cultures à la Chambre d'agriculture. Pour pousser la protection, des demandes d'autorisation de tirs de «*destruction*» peuvent être adressées à la DDT. Cela permet de limiter les populations d'oiseaux causant de graves dommages dans les parcelles.

ORIANNE MOUTON

Autour des villes et de la vallée de l'Yonne : la culture du tournesol a été abandonnée

Franck Pouillot est céréalier à Quenne, en périphérie d'Auxerre. «*Il y a d'énormes soucis d'oiseaux dans la zone autour d'Auxerre et de la vallée de l'Yonne. Tous les pigeons et corbeaux de la ville viennent chercher à manger ici… C'est pour ça que plus personne ne fait de tournesol dans le coin, ce qui est vraiment dommage parce que c'est une plante qui pourrait être un vrai atout dans la rotation pour préserver la qualité de l'eau en zone de captage. Mais voilà, quand il y a des problèmes de fientes chez les particuliers, la municipalité agit rapidement sur les populations d'oiseaux. Mais quand ce sont les agriculteurs qui encouragent les responsables à s'occuper des très nombreuses corbetières présentes au bord de l'Yonne parce que leurs cultures sont ravagées, et aujourd'hui impossibles, les réactions se font attendre… C'est quand même dommage de se priver d'une espèce nécessitant peu d'intrants, donc idéale pour les bassins de captage, parce que les trop nombreux oiseaux des villes ravagent tout…*
Chez moi, je fais du pois et du chanvre qui sont susceptibles d'être attaqués par les oiseaux. Je ne peux pas installer de dispositif sonore, puisque les voisins râlent, et que les canons finissent par disparaître… Et idem pour les épouvantails, étant en bordure de ville, je me les fais piquer… J'ai fait une demande d'autorisation de destruction à tir, donc les chasseurs viennent tirer les oiseaux… Mais encore faut-il en trouver ! Ils préfèrent chasser le sanglier plutôt que les corbeaux. Cette année, pour le moment, je n'ai pas eu trop de dégâts à la levée mais il y a une autre phase dangereuse : les jeunes graines qui sont très appréciées des oiseaux. Le problème c'est qu'ils cassent les plantes en venant manger les graines».

Des dégâts dans les tournesols

Thomas Torailler est céréalier dans le Sénonais, il a dû resemer 2 ha de tournesol à cause de dégâts d'oiseaux.
«*Après un colza très compliqué, qu'il a fallu retourner au mois d'août à cause du manque d'eau et des insectes. J'ai semé du tournesol au 15 avril, et je viens de resemer 2 ha qui ont été détruits par les oiseaux : des pigeons ramiers et même un couple de perdrix dans les bordures. En plus avec les températures froides, la levée est très lente donc les oiseaux ont tout le temps de profiter du stade qui leur plaît… Pourtant, j'ai mis un tonnfort, des cerfs-volants en forme de rapace, des épouvantails avec des CD, mais ils s'y habituent. Je vais peut-être faire une demande d'autorisation de destruction mais il faut y aller pour les tirer… Et je n'ai pas vraiment le temps. C'est la première fois que je fais du tournesol, et je suis le seul à en avoir fait dans le coin alors ils se sont concentrés chez moi*».

▸ Agenda

10/05 Visite d'essai de prairies
La Chambre d'agriculture organise une visite de prairies, longue durée et moyenne durée à 9h15 à Toucy. Le rendez-vous est au silo de 110 Bourgogne, route d'Avallon.

11/05 Portes ouvertes aux jardins de la Croisière
Les jardins de la Croisière, entreprise solidaire de réinsertion professionnelle, ouvre ses portes le samedi 11 mai de 10h à 17. Au programme : visite du jardin bio, stands de produits locaux, ateliers pour enfants, repas sur réservation.

15/05 Colloque fertilité des sols
Terres Inovia organise un colloque sur la fertilité des sols à destination des agriculteurs, techniciens, étudiants au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, de 9h à 17h. Conférences en salle et après-midi terrain. Inscription jusqu'au 12 mai minuit : 40€, repas compris.

16/05 Projection-débat du film «*Bienvenue les vers de terre*»
Le jeudi 16 mai à 20h au CGR d'Auxerre aura lieu la projection du film «*Bienvenue les vers de terre*», un documentaire sur l'agriculture de conservation et de régénération des sols. Cette diffusion sera suivie d'un débat en présence du réalisateur et des agriculteurs de la région (Yonne, Côte d'or).
Entrée : 7€ pour les adhérents et 9,90€ pour les non-adhérents.

18/05 Fleurs de vignes en caves
Le samedi 18 mai, de 10h à 18h, la manifestation «*Fleurs de vignes*», se déroulant habituellement sur les quais de l'Yonne, se déroulera dans les caves et les villages viticoles. De nombreux viticulteurs du vézelien, jovinien, chablisien, auxerrois et tonnerrois ouvriront leurs portes, feront déguster leur production et des activités œnotouristiques rempliront la journée.



Vente directe

Les bons produits du coin

Il y a un an, sept producteurs de l'Aillantais se sont regroupés pour proposer leurs produits aux habitants. Du très local pour des consommateurs en demande et une nouvelle façon de créer du lien social.



Les producteurs tournent pour les permanences au point relais.



Pas besoin d'aller bien loin pour avoir de bons produits, l'ultra local séduit les habitants.

Depuis maintenant un an, tous les mardis soir, les habitants de l'Aillantais peuvent venir récupérer leurs commandes de produits. Des légumes, du vin, du cidre, des œufs, du poulet, du fromage, du porc, du miel… avec tous un point commun : ils viennent d'à côté.

Tout a commencé par un guide des producteurs locaux, *«Bien manger pour bien vivre en Aillantais»*, édité par la communauté de communes de l'Aillantais en 2017. Né de la volonté de mieux faire connaître les producteurs du coin aux habitants et de favoriser les échanges avec les consommateurs, le guide a eu un certain succès. Sept producteurs, ne souhaitant pas que l'engouement retombe, ont décidé de se fédérer pour créer l'association *«À table ! Nous produisons pour vous»*, avec l'accompagnement de la fédération départementale des foyers ruraux de l'Yonne.

«Les habitants ne connaissent plus les paysans du coin»

Arnaud Ponchon, apiculteur à Senan, en est le président «*Nous avons à peu près tous le même âge, la même façon de travailler, le même esprit et nous sommes tous d'ici. Et pourtant nous ne nous connaissions pas… et les habitants non plus ne connaissent plus les paysans du coin. Ce point relais permet de rencontrer les habitants, se faire connaître et puis on sent bien qu'il y a une envie des consommateurs de se rapprocher des produits locaux. Ils ne font plus confiance aux étiquettes, ça ne suffit plus*». Les producteurs, qui pratiquent tous la vente directe, se retrouvent donc le mardi soir, de 17 h 30 à 19 h 30 à l'office d'animations aillantais, gracieusement mis à disposition par la communauté de communes pour la distribution des produits. Un moment qui permet de recréer du lien social, mais aussi d'échanger entre producteurs sur ses difficultés et son quotidien.

Niveau logistique, les clients peuvent commander sur internet ou lors de la distribution. Quelques produits sont également disponibles sans commande. L'association compte une soixantaine de clients, plutôt de jeunes couples avec enfants ou des jeunes retraités, mais elle espère toucher plus de monde *«Maintenant, nous allons accentuer la communication avec de nouveaux flyers. Et nous serons présents au marché aux fleurs le 11 mai et au marché aux puces d'Aillant le 4 août pour se faire connaître»*.

ORIANNE MOUTON

Emploi

À la découverte de la viticulture

170 demandeurs d'emploi sont venus découvrir les métiers de la viticulture le 30 avril dernier au Pôle emploi d'Auxerre. Une quinzaine de domaines et prestataires étaient présents pour proposer leurs offres d'emploi.



Jean-Baptiste Thibaut explique le fonctionnement de l'enjambeur aux demandeurs d'emploi venus se renseigner sur la viticulture.

Après une première édition réussie au mois de novembre, Pôle emploi a reconduit l'opération #versunmétier sur le thème de la viticulture le 30 avril dernier. Le principe : des demandeurs d'emploi de tous profils, susceptibles d'être intéressés par les métiers de la viticulture sont invités à une matinée de découverte du monde viticole. Pour cette édition, c'est Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, qui a expliqué les différentes facettes des métiers avec démonstrations à l'appui, de l'enjambeur au sécateur électrique en passant par la baissette électrique. Un succès pour cette demi-journée puisque 170 demandeurs d'emploi, dont beaucoup de jeunes, se sont présentés pour en savoir plus. Suite à la présentation des métiers et aux démonstrations, les personnes présentes ont pu s'entretenir directement avec la quinzaine de professionnels, viticulteurs et prestataires de services, venus avec leurs nombreuses offres d'emploi : CCD saisonnier, CDI, tractoriste, dans les vignes ou en caves…

Une opération qui débouche sur des embauches

L'opération a été positive, avec des embauches à la clé. Les personnes intéressées pourront ainsi s'essayer aux travaux du moment comme le palissage, nécessitant de la main d'œuvre, puis, si la viticulture leur plaît, participer à une formation en septembre ou continuer à se former dans leur domaine.

Un bilan de la matinée va prochainement être réalisé, et va certainement donner lieu à d'autres opérations de ce type mais cette fois sur le terrain pour rendre la découverte encore plus complète et ludique. Les prescripteurs devraient également être conviés, pour renforcer le lien entre tous les acteurs de l'emploi et favoriser les embauches en viticulture.

ORIANNE MOUTON

Circuit court

Une Cuma pour investir dans un atelier de découpe de viande

Lancée il y a quelques mois, la Cuma Kig bro Leon a permis à trois éleveurs finistériens d'investir ensemble dans un atelier de découpe de leurs viandes de bœuf, porc et ovins.



L'atelier de découpe de la Cuma Kig bro Leon est en activité depuis quelques mois. Ici Majan Laot, un des trois éleveurs à l'origine de l'initiative.

Ils sont trois éleveurs, Élodie Joubert en brebis laitières à Plouvien, Majan Laot en vaches laitières à Lannilis, Bruno Bergot en porc à Bourg Blanc. Situés à seulement quelques kilomètres les uns des autres, ils commercialisent déjà de la viande en circuit court mais veulent aller plus loin. Et c'est ainsi que naît l'idée d'une Cuma pour la construction d'un atelier de découpe. «*Nous voulions professionnaliser notre démarche. Et acquérir plus d'autonomie*».

Un outil polyvalent

Le local trouvé, une ancienne porcherie, reste à dresser les plans et à se retrousser les manches. «*Nous avons assuré une bonne partie des travaux nous-mêmes, ce qui a allégé la note*», indique Majan Laot. Après un an et demi de réflexion puis de construction, l'activité a démarré en octobre dernier. Si Majan vend directement de la ferme, Bruno, lui, écoule une bonne partie de sa production au magasin Ty local, à Plouvien, Élodie sur les marchés, en même temps que ses fromages. «*Nous avons voulu un outil polyvalent, qui permet de proposer des colis déjà surgelés, du piécé sous vide…*». Après abattage à Lesneven ou au Faou, les carcasses sont travaillées à la Cuma. «*Pour le moment, nous n'avons pas le volume nécessaire pour embaucher un boucher à plein temps*», indique le président de la Cuma. Chaque éleveur fait donc appel à des prestataires de service, «*qu'on n'a pour le moment aucun mal à trouver*».

Un lien direct avec le consommateur

Si l'activité s'annonce cyclique, «*avec un pic au printemps et en été, à la sortie des agneaux et la saison des barbecues*», l'outil n'est pas encore à saturation et peut accueillir de nouveaux adhérents. Sans craindre la concurrence ? «*Plus il y aura d'éleveurs à pratiquer la vente directe et plus les consommateurs prendront l'habitude d'acheter au plus près de chez eux*», affirme Majan Laot, qui y voit l'occasion «*d'aller chercher de la valeur ajoutée*». Et apprécie le lien direct avec le consommateur. «*Nous leur proposons un produit de qualité. C'est une réelle satisfaction d'entendre dire que notre viande est délicieuse. Ça donne du sens à notre métier. Et je suis reboosté pour la journée*». Abattant déjà des bêtes pour sa consommation personnelle, c'est une action des JA de Lannilis qui lui a donné l'idée d'aller plus loin. «*Nous proposons régulièrement des JA burger, 100 % local. Et les consommateurs nous demandaient toujours où ils pouvaient acheter cette viande*». Après avoir fourni les copains, puis les copains des copains, il passe désormais par Facebook quand il prévoit d'abattre une bête, qu'il écoule sans difficulté. «*J'ai toujours trop de demandes et les derniers clients se reportent sur la suivante*».

Des projets plein la tête

Si c'est la volonté de réduire les coûts qui l'a poussé à rejoindre la Cuma, Majan Laot apprécie aussi la dynamique d'équipe qui en découle. «*C'est motivant de se retrouver à plusieurs*». Et les projets ne manquent pas. «*Dans l'idéal, il nous faudrait un bureau. Et une salle de pause pour les bouchers*». Une salle chaude est aussi à l'étude. «*Elle nous permettrait de fabriquer des pâtés, plats cuisinés…*». Les trois éleveurs ont aussi réfléchi un temps à un magasin de producteurs. «*L'implanter ici ? Au bord d'une route passante ? Pour l'instant, nous n'avons pas donné suite. Je ne voulais pas changer de métier*».

CHANTAL PAPE

La chronique ovine

Gagnez 1000 € au concours du Berger futé

Vous êtes éleveur ovin et vous avez une astuce, même anodine, qui vous simplifie le travail au quotidien ? Vous avez jusqu'au 19 juillet pour compléter votre dossier d'inscription, accompagné si possible par une courte vidéo, sur le site du salon www.techovin.fr. À la clef, 1000 € pour le 1er prix, 600 € pour le second et 400 € pour le troisième lauréat ! Ce concours concerne aussi bien des astuces «*matérielles*» que des astuces «*immatérielles*» c'est-à-dire liée à l'organisation du travail. Tout ce qui concerne la contention, l'aménagement de la bergerie, les clôtures mais aussi la reproduction, l'alimentation, la génétique ou le sanitaire peut être présenté.

Le concours 2017 avait mis en lumière un panel d'astuces varié. Les lauréats concernaient un système pour empêcher les agneaux de passer aux cornadis dans la bergerie, des accroches claies ingénieux et un collier pour géolocaliser les brebis. Un prix spécial du jury avait été accordé à l'Ovifresh®, un parasol géant pour les brebis.

La date limite d'inscription est fixée au 19 juillet 2019

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)



POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Pois d'hiver

Observer tôt pour détecter les premiers pucerons verts

Les pois d'hiver arrivent à floraison, stade de sensibilité aux pucerons verts, principal ravageur à coloniser les parcelles de pois à ce stade. Quant aux pois de printemps, ceux-ci atteignent 7-8 feuilles, laissant le temps d'anticiper sa stratégie contre les pucerons.



Le puceron vert (Acyrthosiphon pisum) : Ce puceron de 3 à 6 mm se reconnaît par sa couleur verte ou rose. Les colonies, souvent cachées dans les feuilles ou les boutons floraux, piquent la plante pour aspirer la sève, pouvant entraîner des avortements de boutons floraux et gousses. Ils peuvent également transmettre des viroses. La pullulation peut être très rapide et les pertes importantes (30 q/ha).

Quand les observer : Il est recommandé d'observer la présence de pucerons peu avant la floraison et jusqu'au stade limite d'avortement (floraison + 2-3 semaines).

Comment les observer : À cause de leur couleur généralement verte et parce qu'ils sont cachés dans les feuilles ou boutons floraux, ils sont souvent peu visibles. Placer une feuille blanche sous une ou plusieurs plantes et secouer. Les pucerons se décrochent facilement, tombent et sont faciles à dénombrer sur la feuille blanche.

Pour avoir une bonne estimation de la population de sa parcelle, répéter l'observation sur une dizaine de plantes à divers endroits de la parcelle.

Prendre en compte l'activité des auxiliaires : L'activité des auxiliaires (les coccinelles, les syrphes, les hyménoptères, etc.) est le premier moyen de contrôle des populations de pucerons. Il est important de prendre en compte la dynamique de ces populations au sein des parcelles dans son diagnostic de risque.

Le seuil retenu sur pois protéagineux était, avec du PIRIMOR G / KARATE K, de 20-30 pucerons par tige durant la floraison. Avec le retrait du PIRIMOR G et l'absence de mention abeille pour le Karaté K, ces seuils ont été revus en floraison et anticipés avant floraison car l'action choc des pyréthrinoïdes autorisés en floraison est moindre.

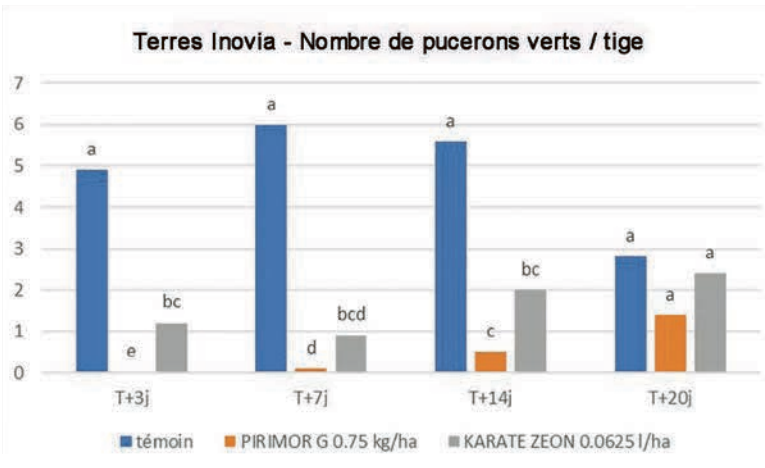


Figure 1 : Terres Inovia 2015 - traitement : 2 juin avec 9.5 pucerons verts par plante. Le seuil est de 10 pucerons verts par plante.

Quand les observer : Il est recommandé d'observer la présence de pucerons peu avant la floraison et jusqu'au stade limite d'avortement (floraison + 2-3 semaines).

Comment les observer : À cause de leur couleur généralement verte et parce qu'ils sont cachés dans les feuilles ou boutons floraux, ils sont souvent peu visibles. Placer une feuille blanche sous une ou plusieurs plantes et secouer. Les pucerons se décrochent facilement, tombent et sont faciles à dénombrer sur la feuille blanche.

Pour avoir une bonne estimation de la population de sa parcelle, répéter l'observation sur une dizaine de plantes à divers endroits de la parcelle.

Prendre en compte l'activité des auxiliaires : L'activité des auxiliaires (les coccinelles, les syrphes, les hyménoptères, etc.) est le premier moyen de contrôle des populations de pucerons. Il est important de prendre en compte la dynamique de ces populations au sein des parcelles dans son diagnostic de risque.

Le seuil retenu sur pois protéagineux était, avec du PIRIMOR G / KARATE K, de 20-30 pucerons par tige durant la floraison. Avec le retrait du PIRIMOR G et l'absence de mention abeille pour le Karaté K, ces seuils ont été revus en floraison et anticipés avant floraison car l'action choc des pyréthrinoïdes autorisés en floraison est moindre.

Avant floraison, si KARATE K est disponible, appliquer (dose 1,25 l/ha) lorsque le seuil de 10 pucerons par plante est atteint. En l'absence de KARATE K, utiliser un pyréthrinoïde autorisé.

Si le seuil n'est atteint que durant la floraison, appliquer un pyréthrinoïde de synthèse autorisé pucerons et bénéficiant d'une mention abeille.

BASTIEN REMURIER - TERRES INOVIA

Pois protéagineux

Limiter l'impact qualité de la tordeuse

Un papillon peu nuisible mais affectant la qualité

Petit papillon brun de 15 mm d'envergure, la tordeuse arrive durant la floraison du pois lorsque les températures dépassent les 18 °C. L'adulte pond sur les feuilles de pois 2-3 jours après son arrivée dans la parcelle. Les chenilles émergent 1-2 semaines plus tard et se baladent un court moment avant d'atteindre les gousses où elles grignotent les graines. Elles sont reconnaissables par leur couleur blanc-jaune avec la tête brun clair.

Si l'impact des chenilles est négligeable sur le rendement, l'aspect visuel des grains et leur capacité germinative peuvent être affectés.

Une stratégie de protection basée sur la capture des tordeuses mâles

Les traitements visent les larves durant leur courte phase « baladeuse », mais étant peu visibles, le déclenchement des traitements se décide sur le cumul de captures des tordeuses adultes mâles via des pièges à phéromones.

Ce cumul de captures peut être suivi par le réseau local du Bulletin de Santé du Végétal (BSV), où des relevés hebdomadaires de pièges à phéromone sont réalisés à divers endroits du territoire (principalement sur pois de printemps). Autrement, il est possible d'installer soi-même un piège dans sa parcelle. Le piège se compose d'un support delta, d'une plaque engluée (à changer à chaque relevé) et d'une capsule à phéromone. Placer le piège à hauteur de végétation à 10-15 mètres minimum de la bordure du champ, sous le vent dominant.

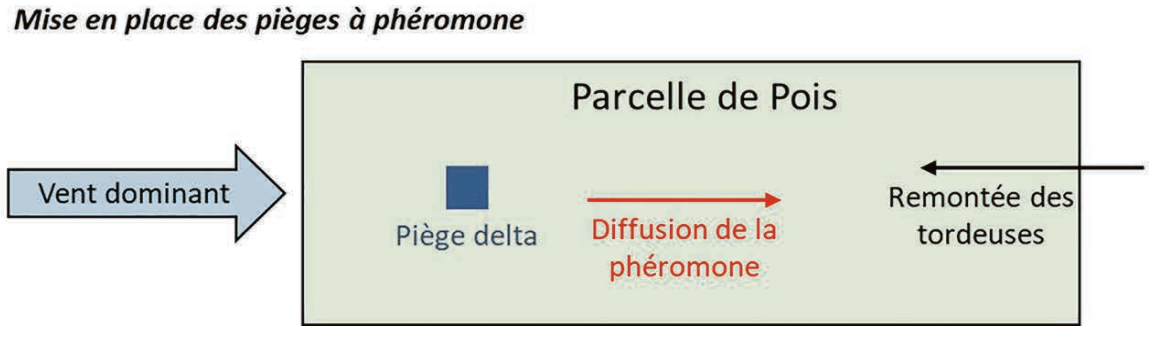
Des seuils de cumuls de captures variant selon les débouchés

Selon le débouché, le seuil de présence est plus ou moins restreint.

En alimentation animale, le seuil qualité est moins restrictif. Il est conseillé d'intervenir dès 400 captures cumulées.

En alimentation humaine et le débouché semences, ce seuil est abaissé à 100 captures cumulées.





Une protection à renouveler si nécessaire

Le déclenchement de traitements se fait dès le stade jeunes gousses plates (4-5 cm) jusqu'à fin floraison +8-10 jours (stade limite d'avortement) si les seuils de captures sont dépassés.

Appliquer un pyréthrinoïde de synthèse autorisé sur tordeuse avec une mention abeille. Si le vol persiste après le premier traitement, renouveler la protection tous les 8-10 jours.

B.REMURIER – TERRES INOVIA

Groupe Buchez

La gamme Fendt présentée au grand complet à Autun



Pas de journées portes ouvertes cette année à Autun pour le groupe Buchez mais deux journées thématiques Fendt avec la présentation de l'ensemble de la gamme les 26 et 27 avril dernier. La gamme tracteurs mais également récolte avec tous les outils de fenaison étaient exposés. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir quelques évolutions ou nouveautés.

La remorque autochargeuse Tigo 75 XR était présentée pour la première fois à Autun. Cette gamme gros volume plutôt destinée aux ETA, Gaec et Cuma, disposent d'un pick-up de 2 m à 45 couteaux et 7 rangées de doigts. Un nouvel entraînement hydraulique permet d'adapter le régime du pick-up aux conditions et à la vitesse d'avancement. Un dispositif d'affûtage de couteaux FlexSharp fait son apparition. Il permet d'affûter les couteaux directement sur la remorque sans nécessité de démonter chaque couteau séparément pour les affûter manuellement. Un troisième modèle XR 90 vient compléter la gamme de 44 et 54m^3.

Les gammes PR et XR sont complétées vers le bas par les modèles MS et MR, de 26 à 39m^3 plutôt destinées au séchage en grange et à l'ensilage et adaptées aux moyennes exploitations. Ces dernières disposent d'un amenage à peignes ou à rotor. Toutes les Tigo disposent en option d'une paroi avant mobile, qui se déplace au fur et à mesure que la matière occupe l'espace du haut au bas de la remorque. Lorsque la remorque est remplie, le convoyage s'arrête et la paroi mobile s'avance de 80° sur la flèche pour un gain de volume de 5 à 6 m^3

Au choix, les Tigo peuvent être dotées d'essieux tandem à pesée, à suspension hydraulique, à système auto suiveur. Un essieu tridem est même disponible sur les gros volumes.

Côté presse, deux évolutions à signaler. La Squadra 1290 UD est un gros modèle proposant une forte capacité de serrage jusqu'à 700kg pour des bottes 120x90 et jusqu'à 270. Prévoir tout de même 360cv minimum pour piloter cette machine ! Les presses balles rondes voient l'arrivée d'un modèle Rotana Combi pressage-enrubannage. Au choix, cette presse est disponible en version chambre fixe et variable avec un diamètre maxi de 160.

A noter que toutes les fonctions de ces machines peuvent être pilotées via un terminal Isobus. Le groupe de fauche et l'andaineur haut de gamme de 14m de large bénéficient aussi de cette technologie.

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de Batiments d'Élevage
Bovin - Ovin - Équin
Filets brise vent, râteliers, etc…
J.Paul Clerget 06 80 34 11 73 - Delphine Buisson - 06 84 63 92 41

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Conduire votre machine agricole en toute sécurité

Les engins agricoles et autres véhicules automoteurs, circulant sur la route ou sur l'exploitation agricole, sont soumis à des règles de conduite et de signalisation très strictes. Quelles sont les obligations à respecter ? Tour d'horizon des principales questions que vous vous posez.

Avant de prendre la route, il est primordial de vérifier le bon fonctionnement de votre matériel et l'état de propreté de votre signalisation. Des vies peuvent être mises en péril pour une simple ampoule grillée ou un catadioptre maculé de boue.

Le gyrophare est-il obligatoire sur le tracteur ?

Oui, il est obligatoire sur tous les véhicules encombrants ou à progression lente tels que les tracteurs agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 40 km/h et doit être visible à 50 m. A utiliser de jour comme de nuit pour toute circulation sur la voie publique.

Faut-il un gyrophare sur la remorque ?

Oui, si le gyrophare du tracteur est masqué par la remorque, prévoyez un deuxième gyrophare à l'arrière de la remorque de façon à être vu à 50 m tous azimuts. De même, lorsque les feux du tracteur sont masqués, installez un support amovible d'éclairage à l'arrière de l'appareil remorqué.

Les feux de travail peuvent-ils être utilisés sur la route ?

Non, ces feux sont interdits sur la route, ils éblouissent les automobilistes et provoquent des accidents.

Peut-on encore utiliser le panneau *«convoi exceptionnel ?»*

Oui, pour certains gabarits notamment ceux dépassant 4,50 m de large et 25 m de long.

En-dessous de ces normes, il convient d'utiliser un panneau *«convoi agricole»*.

Peut-on confectionner le panneau *«convoi agricole»* soi-même ?

Non, car ce panneau répond à des critères bien précis avec des dimensions minimales à respecter. Il est indispensable que l'inscription corresponde à un alphabet normalisé et que le panneau soit rétroréfléchissant.

A quel âge peut-on conduire un engin agricole ?

16 ans pour toute conduite de tracteur ou ensemble agricole (tracteur + une remorque) d'une largeur inférieure ou égale à 2,50 m.

18 ans lorsque la largeur de ces engins excède 2,50 m (cas d'une moissonneuse-batteuse par exemple).

Quelles sont les conditions pour conduire un quad ?

Pas besoin de permis si le quad est homologué par le constructeur en tant que véhicule agricole automoteur ou MAGA, c'est-à-dire qu'il peut rouler à une vitesse maximale de 25 km/h, et dans la mesure où il est rattaché à une exploitation agricole et utilisé pour la mise en valeur de l'exploitation.

Dans les autres cas, pour conduire un quad homologué sur la voie publique, deux critères sont à respecter :

- Quad léger homologué inférieur à 50 cm^3 : avoir 16 ans et être titulaire du BSR (Brevet de Sécurité Routière).
- Quad lourd homologué supérieur à 50 cm^3 : avoir 16 ans et être titulaire du permis B1 ou par équivalence d'un permis : A1, B, C, D.

Attention ! Tout appareil non homologué n'a pas le droit de circuler sur la route.

Faut-il une autorisation de conduite pour un chariot automoteur et télescopique ?

Oui, car les engins mobiles automoteurs et les équipements de levage, automoteurs et télescopiques, sont à l'origine de nombreux accidents du travail. Pour les conducteurs, il est impératif de suivre une formation adéquate et le chef d'entreprise se voit dans l'obligation de délivrer une autorisation de conduite après :

- Un examen d'aptitude médicale réalisé par le médecin du travail.
- Un contrôle des connaissances et du savoir-faire du conducteur pour une conduite en toute sécurité.
- Une maîtrise des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Toutes ces précautions sont des gages de sécurité. En les respectant, vous vous protégez et protégez également tous ceux qui vous entourent : sur la route, dans votre exploitation.

Plus d'informations sur : www.groupama.fr

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 30/04/2019	Bourg-en-Bresse 30/04/19	St-Christophe-en B. 24/04/2019	National 24/04 au 30/04/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,90 € ↘	3,85 € ↘
	R	3,40 € →	3,55 € →	3,72 € ↘	3,55 € →
	O		3,10 € ↗	-	3,30 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,00 € →	3,05 € ↗	-	3,10 € →
Vaches lait (L)	O	2,75 € →	-	-	2,76 € ↗
	P	2,60 € →	2,60 € →	-	2,54 € ↗
Génisses VML	U	-	4,30 € ↗	4,50 € →	4,16 € ↗
	R	3,35 € →	3,60 € ↗	3,95 € →	3,62 € ↗
	O	3,20 € →	3,00 € ↗		3,16 € ↗
Taureaux VML	URO	2,55 € →	2,65 € →	3,12 € →	2,84 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **30/04/2019**

Effectif total: 647 - Taux de vente: 89%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	200-250	2,76 €	2,89 €	2,77€	-
			250-300	2,92 €	3,20 €	3,08 €	-
			300-350	2,81 €	3,19 €	2,97 €	-
			350-400	2,80€	2,98 €	2,89 €	-
			400-450	2,74 €	2,94 €	2,86 €	-
			450-500	2,47 €	2,71 €	2,61 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,52 €	2,97 €	2,78 €	-
			400-450	2,52 €	2,52 €	2,52 €	-
			450-500	2,37 €	2,44€	2,42 €	-
	F	U	200-250	2,70 €	2,88 €	2,83 €	-
			250-300	2,62 €	2,82 €	2,70 €	-
			300-350	2,62 €	2,81€	2,69 €	-
			350-400	2,53 €	2,70€	2,63 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,56€	2,72 €	2,63 €	-
			300-350	2,30€	2,49 €	2,35 €	-
			350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : Vente rapide à des tarifs facilement reconduits. Les quelques centimes de hausse s'expliquent par la présence de sujets herbés.

LAITONNES : La qualité baisse mais les besoins en animaux valablement vaccinés de plus de 280 kgs sont toujours aussi importants. L'écart se creuse avec le second choix.

Effectif total: 106 - Taux de vente: 83%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	F	U	300 - 350	2,40€	2,70 €	2,46 €	-
		R	300 - 350	2,15€	2,70 €	2,44 €	-

Effectif total: 381 - Taux de vente: 89%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE						
M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,68 €	1,85 €	1,79 €	-
	R	+ 500 kg	1,67 €	1,73 €	1,71 €	-
F	E	- 5 ans	2,27 €	3,21 €	2,53 €	-
		5 à 10 ans	2,28 €	2,97 €	2,48 €	-
	U	- 5 ans	1,94 €	2,29 €	2,08 €	-
		5 à 10 ans	1,80 €	2,21 €	1,96 €	-
		+ 10 ans	1,77 €	2,05 €	1,84 €	-
	R	- 5 ans	1,77 €	1,92 €	1,85 €	-
		5 à 10 ans	1,60 €	1,86 €	1,77 €	-
		+ 10 ans	1,62 €	1,77 €	1,73 €	-
	O	- 5 ans	-			
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,33 €	1,56 €	1,49 €	
	E	24 à 36 mois	2,33 €	3,11 €	2,51 €	-
	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,29 €	2,15 €	-
	R	24 à 36 mois	1,92 €	1,98 €	1,95	

VACHES/GENISSES de 30 MOIS : Beaucoup d'offre cette semaine de 1er Mai, la demande est toujours aussi importante. De plus, la part d'animaux herbagés sur le marché ne cesse d'augmenter ; ce qui répond aux besoins des emboucheurs et traduit une vente fluide. Bonne ambiance commerciale.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/04/2019

Bovins (340)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
215 à 380 kg	640 - 1080	2,78 - 3,05
385 à 490 kg	1040 - 1230	2,51 - 2,72
Laitonnes		
240 à 320 kg	590 - 850	2,46 - 2,73
345 à 355 kg	910 - 950	2,56 - 2,76
Génisses		
405 à 510 kg (16-24mois)	850 - 1090	2,00 - 2,14
370 à 630 kg (24-36mois)	780 - 1330	1,78 - 2,26
Taureaux		
640 à 1115 kg	1180 - 1970	1,76 - 1,85
Vaches légères	670 - 1100	
Vaches entre deux	1110 - 1310	
Vaches lourdes	1320 - 1550	

Apports de qualité plus ordinaire en mâles et femelles d'export, seuls quelques supérieurs voient leurs tarifs maintenus.
Bonne demande en taureaux.
Des apports plus importants en vaches permettent de mobiliser plus d'acheteurs et dynamisent la vente. Cours en progression.

Bovins gras : 12
Vaches de viande :3,70 à 3,76 € kg de viande.
Génisses de viande :3,80 à 4,20 € kg de viande.

Commerce plus actif en bêtes grasses à des tarifs en progression

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2019

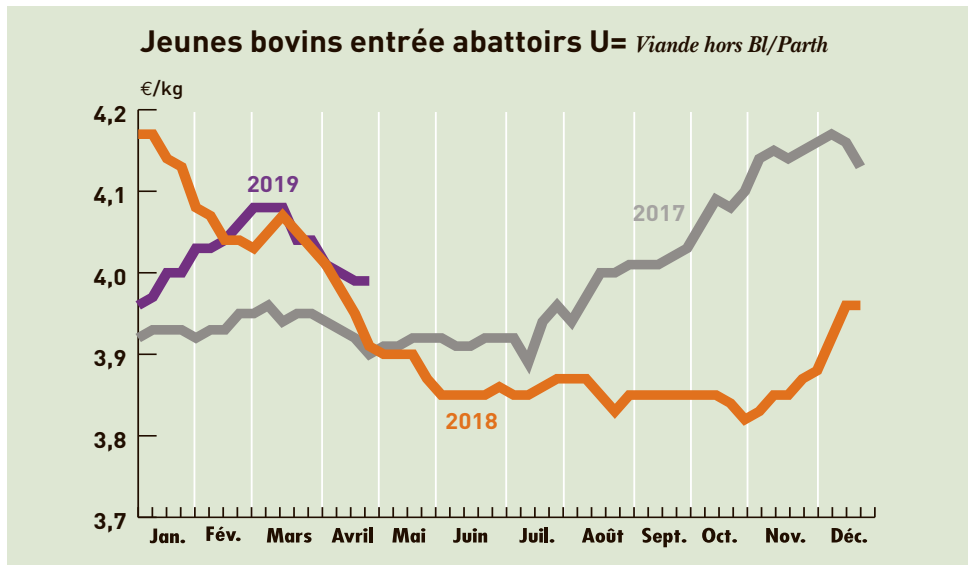
BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 143 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	200 - 250	-	-	-	-
Laitonnes :			250 - 300	2,70 €	3,02 €	2,96 €	+0,08
			300 - 350	2,75 €	2,94 €	2,84 €	+0,06
			350 - 400	2,68 €	2,96€	2,85 €	+0,10
			400 - 450	2,72 €	2,72€	2,72 €	+0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,60 €	2,88€	2,67 €	+0,14
			300 - 350	2,59 €	2,87€	2,71 €	+0,081
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 22/04/19 au 28/04/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,99 €	3,76 €	-			
Races mixte		-	3,54 €	3,52 €	3,51 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,15 €	3,96 €	3,84 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,94 €	3,83 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,12 €	3,95 €				
Races mixte				3,33 €	3,29 €		
Races lait				-	2,86 €	2,86 €	2,84 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,65 €	4,25 €	4,03 €	3,79 €			

Tendance : Quorum non atteint. Application des chiffres du réseau.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 22/04/19 au 28/04/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	4,00 €	3,96 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,80 €	4,62 €	4,15 €	3,93 €	3,78 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,02 €	3,85 €				
Races mixte					3,35 €	3,33 €		
Races lait						-	2,86 €	2,83 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 19/2019

Bovins de boucherie

Cette nouvelle semaine écourtée s'accompagne de disponibilité limitée face aux travaux de saison. L'activité commerciale est assez soutenue dans les viandes haut de gamme pour servir les bonnes boucheries qui profitent des fériés. Les tarifs se maintiennent sans trop de difficulté dans les bonnes Limousines ou Charolaises de qualité bouchère. Le recul de l'offre facilite les échanges dans les animaux de classe R, mais avec des acheteurs qui font de la résistance à la hausse et utilisent les fériés pour réguler leurs approvisionnements. Dans les réformes laitières, les abattoirs ont réduit leur activité pour cette semaine écourtée où l'offre tend également à se restreindre. Les industriels accordent des plus-values au compte-goutte dans les vaches Frisonnes, Normandes et Montbéliardes. La production de jeunes bovins est en grande partie destinée à l'export et reste fortement concurrencée par la production espagnole qui fournit le gros de la demande pour le Ramadan. La proportion de JB consommé sur la France joue un rôle important dans le maintien des prix, mais ils suivent le prix des femelles.

Broutards

L'activité export reste perturbée avec des transports qui ne peuvent se faire normalement avec le férié du 8 mai. L'animation commerciale reste assez ferme avec un équilibre offre/demande très favorable pour les bons mâles d'automne, ainsi que pour les animaux herbés pour l'Italie. Sur l'Espagne, la priorité a été donnée aux animaux vaccinés, car les délais pour les PCR ont compliqué les mouvements dans les non-vaccinés. La demande pour le marché intérieur est moins soutenue pour l'engraissement avec les travaux de saison. En femelles, la vente est régulière dans les bonnes herbées à destination du marché italien. La vente reste compliquée sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le férié du 8 mai a quelque peu perturbé l'activité avec un commerce qui se concentre sur deux jours. Le commerce reste fluide avec une bonne tenue des cours dans les Montbéliards. Peu de changement dans les Holstiens et les croisés laitiers ou Blanc Bleus ordinaires. Les bons mâles croisés/viande, Montbéliards ou Blanc Bleus, U de conformation restent demandés et correctement valorisés. La tendance est lourde dans les allaitants. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 126 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

Vaches /Génisses :		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U.	- 5 ans	1,86 €	2,45 €	1,95 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,18 €	2,05 €	1,91 €	=
Génisses :			+ 10 ans	1,53€	1,97 €	1,76 €	+0,05
		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,16€	2,55 €	2,26 €	+0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/05/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 119 - Taux de vente : 100s%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis - Béliers	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	1,06 €	1,39 €	1,25 €	
		R	> 60 kg (F)	0,56 €	1,12 €	1,01 €	
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	
Effectif total: 12 - Taux de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	-	-	-	
Effectif total: 239 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : Les apports se divisent en deux catégories. D'une part, les agneaux bien préparés et d'autre part, des animaux qui ont moins la main et de moins bonne qualité. Les cours se re-stabilisent également après une forte hausse avant les fêtes Pascales.		U	32 - 38 kg	3,18 €	3,52 €	3,31 €	
			38 - 44 kg	3,27 €	3,64 €	3,44 €	-
			44 - 50 kg	2,98 €	3,16 €	3,10 €	-
		R	32 - 38 kg	3,11 €	3,15 €	3,12 €	
			38 - 44 kg	3,01 €	3,15 €	3,13 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 29/04/2019*

Ovins : 38	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	145 - 155	3,45 - 3,60
Brebis	75 - 90	1,02 - 1,14
Béliers		-

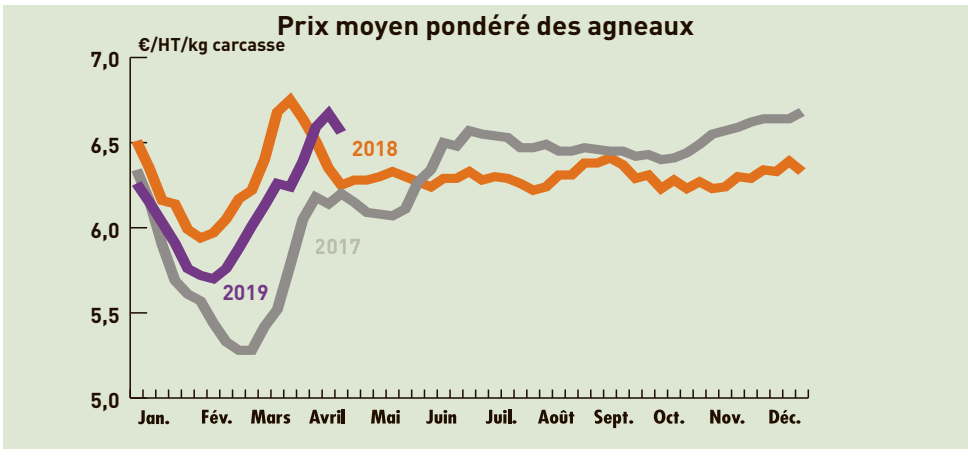
Vente plus rapide en agneaux laitons à des tarifs fermes.
Cours reconduits en brebis.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 22/04 au 28/04/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,76 €	6,17 €
Couvert	16 -19 kg	7,24 €	6,72 €	6,05 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,77 €	5,68 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 22/04 au 28/04/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,56 €	7,49 €	2,45 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/042019 au 14/04/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,49	7,63	7,61	6,73	-	-	-	-
	Var.		0,11	0,20	0,14				
	R	7,07	7,05	6,83	-	7,03	6,93	6,94	-
	Var.	0,05	0,19	0,40		0,13	0,05	0,24	
	O	6,23	6,35	-	-	6,16	5,95	-	-
	Var.		0,55			0,14	0,01		
3 (couverts)	U	7,37	7,42	7,37	6,30	-	7,05	6,78	5,93
	Var.		0,07	0,08	0,11			-0,02	-0,08
	R	6,95	6,93	6,81	6,04	6,79	6,74	6,51	5,92
	Var.	0,10	0,20	0,27	0,31	0,05	0,05	0,06	-0,06
	O	6,38	6,38	6,38	5,78	6,27	6,11	5,97	5,63
	Var.	0,20	0,23	0,22	0,15	0,07	0,07	0,07	0,14
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	5,80	-	-	5,94	5,72	-
	Var.			0,29			0,05	0,12	
	O	-	-	-	-	-	5,70	5,44	-
	Var.						0,03	-0,02	

Zone nord : Agneaux : Dans un marché de Pâques moins dynamique que les années précédentes, les cours s'orientent tout de même à la hausse. Brebis : marché stable avec une offre limtée principalement dans les bonnes brebis.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

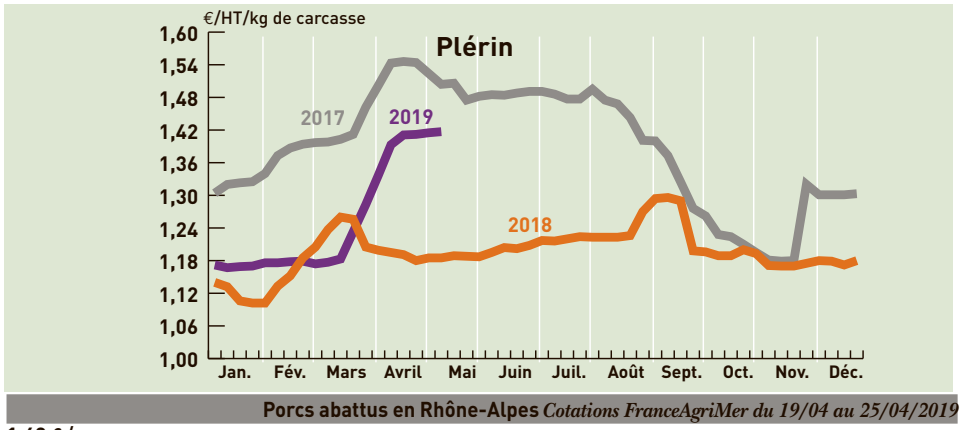
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 6 mai 2019) :
«Cours facilement reconduits pour les animaux légers de qualité.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 460 porcs présentés) *Cotations du lundi 6 mai 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,417 €**



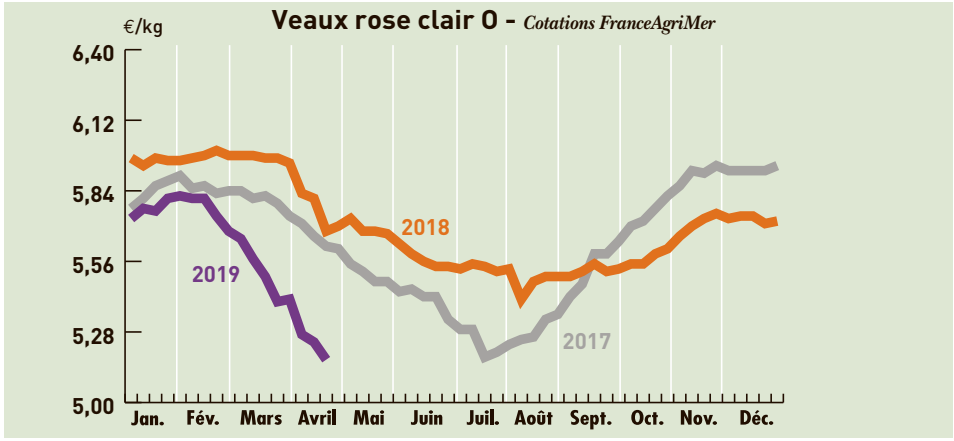
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 19/04 au 25/04/2019*

1,60 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 22/04 au 28/04/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,43 €	-	-
U	9,08 €	7,03 €	5,96 €	-
R	-	5,68 €	4,33 €	3,53 €
O	-	5,17 €	4,07 €	3,17 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 29/04 au 05/05/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	613	Le marché espagnol et le mises en place pour les sorties d'automne dynamisent les ventes.
La Talaudière	275	Les apports moindre favorisent la vente.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	213	11
Femelles	139	15
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	126	16,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 29/04 au 05/05/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	-0,17	-6,30

Céréales

Marché du 23 avril 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	avril-juin	170	N C
	fourrager	avril-juin	170	N C
Nord Côte d'Or	meunier	avril-juin	170	N C
	fourrager	avril-juin	170	N C
Aube/Yonne	meunier	avril-juin	166	N C
	fourrager	avril-juin	163	N C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	151 à 152	N C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155	V C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	sept.-juil.	147,50	N C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	avril-juin	155	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	avril-juin	153	N C
SEIGLE PLANIFIABLE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône/Yonne			inc.	C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		avril-juin	153	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avril-juin	150	V C
SORGHO				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	Alim. animale		inc.	C
POIS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	avr-juil.	182	A C
Yonne	fourrager	avr.-juin	180	A C
Aube	fourrager	avr.-juin	184	A C

Matériel

Tracteur

69 - A vendre tracteur MF 65 ch avec ou sans charrue Bisocs Huard - Petite remorque pour quad ou petit tracteur - Petite remorque pour tracteur.
✆ 04 74 70 10 18 HR

71 - Vds tracteur Fendt 410 Vario 4 roues motrices. Année 2005. Rel. avt pont suspendu, pneus neufs. TBE.
✆ 06 85 54 80 24

84 - Vends Massey Ferguson 140,année 1968,moteur et freins refaits en 2017,bon état, 4000 euros. Vends disques covercroop,18 disques,1m80 large, roue portée 1500 euros. Vends enrouleuse plastique avec entraînement hydraulique,pour tunnels et p17, 800 euros
✆ 06 38 02 38 82

Récolte

18 - Vends MB Class 570 hybride, 7,50 m, coupe vario, scies à colza, 2006, 2.500 h.
✆ 06 11 70 81 17
ou 02 48 58 90 28

21 - VENDS presse N.H. BR 750 A, année 2006 (réf. 180B)
✆ 06 38 74 88 56

58 - Vends mois. Batteuse New Holland L517 MCS, n° série : 5A30069, année 1996, 3 300 heures, largeur de coupe 4.20 m., 5 secoueurs, équipement, climatisation cabine, scie à colza, chariot de coupe, coupe avancée, broyeur. Disponible de suite. (réf. 170F)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS faucheuse Kuhn 702 (réf. 180C)
✆ 09 61 69 48 94

71 - Vends mois. batteuse New Hollande 8040 de 1990, TBE, coupe 3,60 m, broyeur, 2.190 h, clim. refaite, pneus neufs, courroies récentes, 13.000 Ð à débattre.
✆ 06 24 24 61 01

Traitement

71 - Vds Kuhn porté 21 m. DPAE. 2 capteurs de vitesse. 1.200 litres. CT OK. Année 1999. 3.800 euros.
✆ 06 50 39 91 27

Irrigation

26 - Cherche porte jets et semelles de couverture intégrale Perrot de diamètre 50
✆ 06 60 56 67 40

38 - Recherche groupe pompage moteur 4 cyl. à partir de 40 m3/quadrilllage 18x18 pour 50 ares.
✆ 06 85 84 31 28

38 - Vend 3 Ha couverture intégrale diam. 50 Alu et polyéthilène long 6 et 9 m et tuyau x diam 75.
✆ 04 74 84 78 58 Soir

55 - Vends pulvérisateur arboricole Nicolas Magistral 1.000 l en parfait état très peu servi prix à débattre 3.800 euros.
✆ 06 03 42 69 67

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ 03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99

Forestier

38 - V. cable acier 80 m diam. 12 bon état : 1500 euros, Lans en Vercors
✆ 06 74 16 54 76 - 04 76 95 15 72

Trav. publics

38 - Vend tracto pelle Case 58oF très bon état 6 godets : 22000 euros.
✆ 06 77 26 27 47 HR

Agri. divers

07 - Cause retraite vds remorque monocoque 11T Brochard surbaisse pince balle ronde Calvet godet desileur 2m Emily TR B.Etat
✆ 06 71 21 49 36

18 - Vends cause retraite divers matériels : tracteur NH TM165 2001, 7.500 h, masses et jumelage, 24.000 euros - Manitou 523, 5 m, 2005, GMS, 8.000 euros - épandeur Jeantil 11.14, 7.000 euros - benne céréalière Lyonnet, 10 t, 5.000 euros - combiné 4 m, herse rotative Khun - semoir Nodet, 3.500 euros - semoir Roger, 4 m, 800 euros - faucheuse conditionneuse Vicon, 3.20 m, 4.000 euros - autochargeuse balles rondes Duchesne, 1.200 euros. EARL Aupetitgendre Alain et Pierre, Arcomps.
✆ 06 80 18 92 38.

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 170E)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vds 2 roues tracteur 16/9/30 ou 420/70R30, 8 trous entraxe 200
✆ 06 74 75 57 67

26 - Vds 2 roues complètes 10 trous sur TX 66 65, pneu Goodyear 800 65 32 US 35%,3600 euros les 2.
✆ 04 75 44 27 04 HR

38 - Vds épand à fumier Devès 4 roues 7 T. hausses à grains + ensil. char trisocs Nivon 2 tracteurs BM 350, 1963 - BM 600, 1973 tond lis cod T 1300 rem. tabac, frui elev.
✆ 04 74 84 72 44 HR

38 - Vd pulvérisateur 1000 l, carvelle rampe 15 m, salle de traite pour pièces Melotte.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vds épandeur à fumier 4 T TB : 1500 euros, charrue bisocs HB1 : 500 euros un plateau 6T : 1200 euros, un essieu carré de 100 diam. 8 trous : 300 euros.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends presse moyenne densité John Deere 336 + groupeur de bottes Mathiau 20 bottes très bon état prix : 3000 euros.
✆ 06 81 77 30 40

38 - Recherche auto-chargeuse Kemper Fella pour petite botte.
✆ 06 86 95 35 61

38 - V vibro marque Carré 6 m., double rouleau, bon état : 4600 euros HT à débattre.
✆ 06 83 48 17 25

38 - Vds Markant 40 and Kuhn GA 280 pir Kuhn GF 440 + AR KH 500 fauch Kuhn 4 et 6 ass., vibro. 2,50 m, Nodet 15 rgs.
✆ 04 76 46 63 16

42 - Vds autochargeuse Stille 24m3 Surbais + tonne à lisier 600 L + Mitsubishi Pajero Long pour pièces
✆ 04 77 24 81 27

42- Vds pailleuse Galonnier pour balles rondes - état neuf - 20 000 euros neuf prix 14 000 euros
✆ 06 61 51 96 08

63 - AV remorque agricole plateau artisanal LG 8M 1000 euros + compresseur lisier 8000 l/min 350 euros.
✆ 06 21 68 22 91

63 - AV chambre froide avec humidificateur 45m3 3200euros + table inox 400euros + pressoir inox pneumatique.
✆ 06 21 68 22 91

69 - Vends pompe Grunphos CR 16 sécurité manque d'eau, compteur, armoire électrique complète.
✆ 06 71 95 79 01

71 - Vds faneuse Fella 6 toupies, 6.80 m - presse New-Hollande BR 740 - pince enrubannage MX - stabulation à démonter, 648 m2, 90 places jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis en bon état, prix à débattre.
✆ 06 09 44 66 09

89 - Vends séparateur 100 qx DÉNIS monte en installation triage et traitement. B.E. Élévateur 100 qx Dénis 8 m. B. E. Séparateur 50 qx DUPUIS avec 4 grilles B.E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds benne bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK, ex-véhicule de clinique vétérinaire prix 13500 euros
✆ 06 87 05 63 94 HB

26 - Vends Peugeot Partner diesel, attelage, radio, clim, contrôle ok,112000Km
✆ 06 87 07 37 40 HR

38 - V. Mitsubishi 4X4, an 2007, 189000 kms, crochet d'attelage, diesel, boite 6 vitesses : 5600 euros à débattre CT OK.
✆ 06 83 48 17 25

58 - VENDS bétaillère 1983 Mercédès, étage démontable, caisse alu. 572 110 kms, type LPIII3C42, 3 500 euros (réf. 180D)
✆ 06 33 17 97 58

89 - VENDS Renault Master II 2.3 DCI, 125 cv, modèle confort, diesel, année 2010, boîtes 6 vitesses, 66 300 kms, contrôle technique OK, prix : 22 800 euros (réf. 1701)
✆ 03 86 47 53 29 - 06 32 36 38 93

Tourisme

38 - Vends Berlingo Blue HDI 2016 super état ttes options 48000 kms, prix 13500 euros (Val. argus).
✆ 06 08 84 09 47

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente.
✆ 06 59 15 40 71

Achat-Vente

Fourrage

21 - VENDS paille 90 Ð/T. de qualité, possibilité transport par camion (réf. 170C)
✆ 06 85 73 22 68 avec répondeur

58 - VENDS foin de luzerne 2018 conditionné rouleaux 1ère coupe, bottes rondes, 20 tonnes, 120 euros (réf. 1803)
✆ 06 71 66 16 85

69 - Vds bottes d'enrubannage ray grass (coupe 04/19) et luzerne (4ème coupe 2018) - Foin 2018 prairie naturelle - Paille foin petites bottes.
✆ 04 74 00 30 70

Alimentation

58 VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

Bât. Pro.

71 - Vends bâtiment agricole de 574 m2 panne bois charpente métallique isolation 50 mm. Convient pour chèvrerie, bergerie ou poulailler, à voir sur place.
✆ 06 74 57 31 67

Propriété

26 - A reprendre petite ferme en AB, bien située dans le Vercors: Habitation, terres, bois
✆ 06 75 44 35 09

Propriété viticole

69 - Beaujolais VEND parcelles vigne en cru Chiroubles et Chenas (réf. 19VB2)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière très intéressante.
✆ 07 70 47 79 27

Divers

07 - Vends herser 4,20 plus moulin à farine sur 380 vol - charrue vigneronne - voiture Berlingo et Clio essence pour pièces 2002 - fosse à purin souple 46000 litres
✆ 06 03 53 69 49

21 - VENDS pompe à graisse pneumatique avec bidon sur chariot + 1 poignée neuve, - cuve à fuel ou GNR double paroi métal, 4 000 litres, kit détecteur de fuite, pompe cube. (réf. 190D)
✆ 06 74 75 57 67

38 - A vendre locaux modulaires-pour logement ou labo transfo 40 + 11 m2, Ht 3.10 m isol. ==, élec. Pirx : 37,5 K euros TTC.
✆ 06 89 93 53 44

38 - V 4x4 Toyota Cruiser an 1991 300000 km CT OK révisé, pompe immergée 17 cv élec. 45 m2 8 kg av armoire. Combiné semi céréale Amazone 3 m TBE.
✆ 06 87 71 31 24 HR

38 - Vds taureau Limousin de 2 ans très docile + 4 génisses de 1 an toutes garanties sanitaires - Tank à lit Alpha Laval 350 litres pompe à vide pour transfert neuve.
✆ 06 70 66 62 19

Location

Autre

07 - A 13km de Vallon Pont d'Arc loue gîte indépendant 4 pers chez agri - 250 à 400 euros la semaine
✆ 04 75 39 69 82 ou 06 74 54 30 93 HR

Offre

Emploi

18 - Exp. céréalière, Champagne berrichonne, cherche JH pour moisson et trav. agricoles, pour juillet ou juillet et août.
✆ 06 09 23 16 80

18 - 18 - Exp. céréalière recherche chauffeur(se) pour moisson et trav. agricoles juil/aout.
✆ 06 60 75 16 36.

26 - Cherche chauf moisonneuse bat, tract pour divers travaux. Experimenté
✆ 06 81 40 13 54

30 - Domaine viticole Gard, secteur Bagnols s/Cèze recrute mécanicien agricole confirmé, motivé, autonome, ambitieux, CDI, salaire à débattre.
✆ 04 66 82 90 51

30 - Domaine viticole Gard, secteur Bagnols s/Cèze recrute chauffeur confirmé pour conduire des tracteurs FENDT, motivé, autonome, ambitieux, CDI, salaire à débattre.
✆ 04 6682 90 51

38 - ETA 38 cherche saisonnier pour moissons mi-juin à mi-août plus si compétences, logé.
✆ 06 08 47 08 99

63 - Recherche salarié(e) motivé(e) pour exploitation lait + transfo fromagère, logement possible.
✆ 06 21 68 22 91

69 - Commune de Saint Jean des Vignes recherche agent polyvalent espaces verts bâtiments 24 H. hebdo contrat fonction publique. Urgent.
✆ 04 78 43 72 89 ou
mairie@saintjeandesvignes.fr

69 - Le Château de Lachassagne, situé à 25 km au nord de Lyon, est un domaine viticole de 50 hectares de vignes plantées en Chardonnay, Pinot Noir, Gamay, Syrah et Viognier. Le Château a la particularité de disposer d'un clos de 21 ha de vignes et produit principalement des appellations de Bourgogne (Bourgogne Pinot Noir, Bourgogne Chardonnay, Crémant de Bourgogne...). La production est commercialisée en vente directe et en négoce. Nous recherchons 2 OUVRIERS VITICOLES (H/F) en CDI temps plein pour étoffer notre équipe pour participer aux travaux de la vigne, aux différentes opérations nécessaires à l'entretien du vignoble et à la conduite des tracteurs enjambeurs. Expérience indifférente sauf pour le tractoriste (1 à 2 ans d'expérience souhaitée sur un poste similaire). Permis B exigé, poste disponible. Envoyez votre CV à :
✆ contact@chateaudelachassagne.com

ESPACE Affaires



ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
18 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
CASE MXU 125, relev. avant	2004	4700	125
CASE PUMA 145, relev. avant	2012	6400	145
CLAAS Axos 320, chargeur MX U8	2010	3200	80
CLAAS Axos 340, boîte mécan	2012	2900	102
DEUTZ 6180 CS, chargeur Stoll	2016	1600	160
JOHN DEERE 5065 E, boîte meca, TBE	2016	200	65
JOHN DEERE 5090 R, chargeur JD 543 R	2017	1000	90
JOHN DEERE 5090 MC, chargeur JD H 310	2014	2900	90
JOHN DEERE 6115 M, chargeur JD H 340	2013	4600	115
JOHN DEERE 6150 R, direct drive, TLS, HCS	2015	2600	150
JOHN DEERE 6155 M, charg. JD 663 R BMS 250	2017	1900	155
JOHN DEERE 6195 M, crochet hydraul.	2017	2600	195
MF 4235, charg. MX 75 U croco 150	1997	4300	75
MF 4245, charg. MF 873	2000	5200	85
MF 5440, dyna 4, charg. MX U8	2011	5100	100
MF 7619, dyna 6, relev. et PDF avant	2013	4200	190
NH TL 90, charg. MX 80	2001	7000	90
NH T5-95, charg. Stoll 740 ti BMS 160	2014	2600	95
NH 8360, range command 18/18	1999	9900	135
VALTRA T153, relevage et PDF avant	2015	4100	153

DIVERS	an	capacité
Herse rotat. KUHN HRB 302, relev AR, rouleau packer	2006	3 m
Herse rotat. KUHN HR 3004 D, rel. AR, rouleau packer	2012	3 m
Herse rotat. CARRE, rel. AR, rouleau packer	1996	3 m
Charrue. NAUD 4 socs, sécurité boulon, état moyen		
Semoir monog MONOSEM NG PLUS M, btier CS1200	2016	6 rangs
Semoir monog AMAZONE ED 3000 C, btier Amadrill, micro gran.	2015	4 rangs
Semoir monog KVERNELAND ACP NPXX Optima, micro gran.	2011	4 rangs
Andaineur KUHN - GA 4121 GM, tandem, Monorotor	2002	4,20 m
Andaineur POTTINGER - Top 461 N, tandem, roue de jauge	2012	4,60 m
Andaineur VICON Andex 463, tandem, réglage hydraulique	2000	4,60 m
Enrubanneuse VOLAC dowdeswell 720, film 750, portée, cd flex.	1997	
Enrubanneuse CONNOR 9700, film 750, dépose balle, com. b. pres.	2014	
Enrubanneuse VICON BW 1800, film 750, satellites, cde élect.	2008	
Faneuse CLAAS Volto 77, 8 toupies, portée, bon état	2011	7,70 m
Faneuse FELLA TH 680, 6 toupies, portée	2003	6,80 m
Faneuse KUHN GF 5902, 6 toupies, portée	2009	5,90 m
Faneuse VICON 1103, 8 toupies, semi portée	2008	11 m
Faneuse KRÔNE KW 7,92, 8 toupies, mise obl. hydraul.	2014	7,80 m
Faneuse VICON FANEX 683, 6 toupies, portée	2000	6,80 m
Faucheuse CLAAS 2650+, 6 disques, charng. rap cout	2010	2,60 m

Faucheuse	KUHN - GMD 283 TG, 7 disques, trainée	2005	2,80 m
Faucheuse	KUHN GMD 700 Gil, 7 disques, BE	2006	2,80 m
Faucheuse	KUHN GMD 800 GII FF, 8 disques, BE	2009	3,10 m
Faucheuse	KUHN GMD 4010, pend., susp. oléo pneumat.	2008	4 m
Faucheuse	POTTINGER Nova Cat 265H, pend., 6 disques.	2005	2,65 m
Condition.	CLAAS Disco 3000 TC, cond. fléaux, exc. état	2001	3 m
Condition.	KUHN FC 302 G, condi. fléaux, timon latéral	2000	3 m
Condition.	KUHN FC 313 TG, condi. fléaux téflon timon lat.	2005	3,10 m
Presse BR.	LELY RP 235, filet, TBE.	2010	2,30 m
Presse enru.	VICON RV 5216 SC 14, filet 14 cout, retourn.	2015	2,20 m
Presse enru.	VICON RV 2190, 13 couteaux, vire botte	2007	2,20 m
Cueilleur	CAPELLO Quasar R7, broy. 3 cout. pr JD8400	2015	6 rangs
Pick-up	IDAAS GE 42, sans chariot, à réviser	2000	4,20 m
Pick-up	IDAAS GE 45, rapid route, pour jd 7000	2014	4,50 m
Moiss. batt.	LAVERDA 255 AL 4WD, 5 secoueurs,	2004	4,80 m
Valet de fer	BOBCAT 453, déplacement par ripage, 2800 h	1995	1,05 m
Valet de fer	PICHON P330, godet desileur, fourche 110	2007	2800 h
Pince balles	ALTEC MCP, cubique, attelage euro		
Transporteur	KAWASAKI Mule 610, benne AR, pare b. ouv.	2011	1600 h
Tonne à lisier	MAUGUIN ESM 10800, bras de pomp., accélérat.	2008	10800 L
Épand. à fum.	ROCK - Silex 2, com élect, porte hydraulique	2007	10 m³
Épand. à fum.	LEBOULCH - HVS 210, com élect, porte guillotine	2009	10 m³

La **SARL ALEXANDRE** recrute **2 technico-commerciaux**

Missions : à partir d'un portefeuille clients, suivi et développement des activités de ventes d'aliment du bétail, d'engrais, semences et autres.
Profil : BTS productions animales ou ACSE. Personne dynamique, autonome et rigoureuse. Débutant accepté.
Conditions : CDI, véhicule de société, frais de déplacement, téléphone, ordinateur portable. Salaire à débattre selon expérience. Centre Saône-et-Loire, sud Nièvre.

Envoyer CV + LM par mail ou courrier :
SARL ALEXANDRE - Cour de la gare - 71400 Autun
03.85.52.77.05 - alexandre.luc71@gmail.com

69 - Exploitation familiale en bovin lait de 40 vaches laitières (Montbéliarde et Prim'Holstein) sur 55 ha de zone de montagne recherche un agent d'élevage (H/F) pour seconder l'équipe dans l'objectif d'améliorer la productivité du troupeau et donc d'accroitre l'activité de l'exploitation. L'exploitation en conversion Biologique est située au Nord des Monts du Beaujolais. La production laitière est commercialisée en coopérative mais une partie est également transformée à la ferme pour de la vente directe. Vous participerez à l'ensemble des travaux d'élevage. Une expérience d'un an est souhaitée ou une formation agricole de niveau BAC Pro. CDI temps plein à pourvoir au 1er août 2019 sur Ouroux. Merci d'adresser un CV et LM à :
✆ e.recrutement@yahoo.com

89 - Urgent cause santé, exploitation polyculture-élevage Sud Yonne, recherche salarié(e) autonome. Salaire selon compétence. Possibilité de logement. (1902)
✆ 06 78 04 19 96

Service

58 - PROPOSE ensilage herbe avec autochargeuse récente (réf. 1702)
✆ 06 45 90 69 59

Mariage

Rencontre

87 - Jeune femme FR origine africaine mère 1 enfant 9 ans études paramédic recherche homme sérieux.
✆ 07 87 64 53 61

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 130G)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.

18 - Vends taureau de 2 ans, bonne origine et veaux de 14 mois, vêlage facile. GAEC Monseau, 18600 Croisy. Tél.
✆ 06 16 55 49 47.

18 - Vends 1 reproducteur HBC 2 ans + 2 reproducteurs 15 mois, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier). Tél.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ 06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65

21 - Elevage charolais HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année , IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 17VB2)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (170G)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - VENDS taureau Charolais inscrit 6 ans, gêne, sans corne, mixte, issu très bon élevage (réf. 1802)
✆ 03 80 92 07 80 HR

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux 18 mois dont 4 pour vaches père Chabal et Calogéro, 1 pour génisse père Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (190A)
✆ 06 15 28 77 63

38 - Vds taureau Charolais 15 mois HBC bonnes origines indemne besnoitiose IBR BVD VAC FCO.
✆ 06 12 41 55 94

38 - Vds race Limousine vaches pleines pour automne et males repro 18 mois HBL.
✆ 06 12 05 40 97

42 - Vds taureaux Charolais HBC TBO Elevage et viande - GAEC CUISSET St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds 1 vache montbeliarde terme 30/06 + génisses PH de 3 à 18 mois CL
✆ 06 83 20 84 12

42 - vds 6 génisses salers BO 12 mois dociles avec cornes - TGS
✆ 06 87 77 09 88

43 - Cse retraite vds troupeau VACHES Charolaises, très dociles, avec veaux et à vêler + génisses 1 an et 2 ans, qualif Ibr, étable entravée, Roland Giraud,
✆ 06 16 76 20 06 : 04 71 03 82 19

58 - Elevage de reproducteurs Limousins VEND veaux de l'année mixte viande, TGS, livraison possible. David Thoulé (réf. 140D)
✆ 06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, IBR A. GAEC Beauzon Frères - Préporché (réf. 14VB1)
✆ 06 88 78 99 53 - 06 47 76 43 44 - 06 83 98 87 62

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas- 21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 17 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 170A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS 1 bon taureau charolais de 4 ans IBR A - Godard Denis - La Nocle Maulaix
✆ 06 14 16 59 94

58 - VENDS 1 taureau de 3 ans Charolais et 5 taureaux de 2 ans Limousins et Charolais, BO, IBR A. GAEC Pannetier Simon - Neuilly (réf. 17VB3)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS veaux reproducteurs 15 mois HBC, TGS dont sans cornes. GAEC Touillon Moiron - Decize (réf. 180A)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS grand choix reproducteurs 15 et 24 mois, HBC ou non, IND IBR. GAEC Montcharmont Roland et Thomas (réf. 180E)
✆ 06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68

58 - VENDS très bon taureau 5 ans, origine Cadoux + taureaux 15 mois HBC, TGS. GAEC Roubé-Fayet - Magny Cours (réf. 190B)
✆ 06 72 77 44 76

69 - Elevage limousins HBL vend 8 génisses 11-14 mois et reproducteurs 18 mois dont un homozygote très bonne origine tgs prix raisonnable possibilité de livraison.
✆ 06 82 22 56 77

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.
✆ 0680446741

69 - Vds vaches au lait Holstein Bio très bonnes origines toutes garanties sanitaires.
✆ 06 83 43 74 29

69 - Vds 25 vaches charolaises vêlées + VO HBC Grange Stép. 69210 Savigny.
✆ 06 31 41 82 83

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ 06 07 57 55 40

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 170D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends tx adultes et repro. 15 à 16 mois, QM, TGS, HBC. Gaec Star 2000, 71 Issy-l'Évêque.
✆ 06 22 92 16 72 ou 06 14 24 87 52

71 - Vends veaux reproducteurs HBC de 12-15 mois, prêts à la saillie, IBR A. Gaec Griveaud, Blanzy.
✆ 06 11 95 38 93

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 1 à 2 ans au pré, bonnes conformations, développés, TGS, Chatillon J.-M.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Elevage charolais vends bons taureaux 2 ans, TGS, liv possible, Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vds bons taureaux 2 ans + veaux 18 mois + vaches et veaux. HBC. TGS. Debarnot F. Charolles.
✆ 06 14 82 52 05

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - 50 mâles de 18 mois, - 50 génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)
✆ 06 87 16 54 66

Ovins

26 - Prends pension d'ovins saison estivale
✆ 06 88 42 92 98

42 - Achète brebis chevres réforme agneaux 15 à 50 kg
✆ 06 07 96 23 40

Volaille-Lapin

38 - A vendre lapins 3 mois Papillon, prix interéssant au
✆ 04 74 58 34 63 HR

Chien

58 - Donne chiots croisés Berger des Pyrénées Border nés le 27/02/2019, n° de la mère 022868SO58C049 non Lof, n° SIREN 434997946014218, mère extra travail et garde (réf. 190C)
✆ 06 14 26 16 97



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

ETABLISSEMENTS VERGY-INDUSTRIES

Société par actions Simplifiée au capital de 5 404 230 € Siège Social : 17 rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON RCS DIJON 353 107 931 L'AGO du 24/02/2017 a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet AUDITEX, et a décidé de ne pas pouvoir à son remplacement. Le Président

AL211923764

NOMINATION

GEVREDIS

Société Anonyme
au capital de 1 114 036.44 €
Siège social : RN 74
21220 BROCHON
421 116 898 RCS DIJON

D'un procès-verbal du conseil d'administration du 1er avril 2019, il résulte que :

- Monsieur Guillaume BUFFET demeurant à ASNOIS (Nièvre) 1 impasse du portail, a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Pierre REBOURSEAU, président du conseil d'administration démissionnaire.

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2019, il résulte que :

- Monsieur Guillaume BUFFET demeurant à ASNOIS (Nièvre) 1 impasse du portail, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre REBOURSEAU, administrateur démissionnaire.

- Madame Laurence BUFFET demeurant à ASNOIS (Nièvre) 1 impasse du portail, a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Luc REBOURSEAU, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Jean BUFFET demeurant à LE CREUSOT (Saône et Loire) 107 rue du Docteur Rebillard, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre-Michel REBOURSEAU, administrateur démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

le représentant légal.

AL211923664

TRANSFERT DE SIÈGE

Arokaria
Société par actions simplifiée
au capital de 426 000 €
Siège social : 12 Rue Saint Andéol
21490 BELLEFOND

TRANSFÉRÉ

24 Rue des Templiers
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
DIJON RCS B 829 916 444

Aux termes d'une assemblée générale en date du 05/04/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol à FONTAINE-LES-DIJON (21), 24 Rue des Templiers, à compter rétroactivement du 18/01/2019.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIÈGE

Ancienne rédaction

Le siège de la société est fixé à BELLEFOND (21490), 12 Rue Saint Andéol.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du département sur décision du président.

Nouvelle rédaction

Le siège de la société est fixé à FONTAINE-LES-DIJON (21121), 24 Rue des Templiers.

« le reste de l'article est inchangé »

Pour avis

Le président

AL211923540

UKARA

SCI au Capital de 1000 euros 32 Rue de la Charme, 21490 Varois et Chaignot 843 948 209 R.C.S. DIJON L'AGE du 01/04/2019 a décidé le transfert du siège au 7 Boulevard Ornano, 75018 Paris au 01/04/2019.

AL211923767

MODIFICATION DE CAPITAL

HOLDING GT

Société civile
au capital de 1 000 euros
porté à 172 672 euros
Siège social : 72 Route de Challanges
21200 BEAUNE
847 899 945 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 5 avril 2019 que le capital social a été augmenté de 171 672 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1 000 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 172 672 euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.La Gérance

AL211923757

SYNTHESE VIDEO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
ramené à 500 Euros
Siège social : 5, Rue René Char
21000 DIJON
490 229 986 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2019 et d'une assemblée générale mixte en date du 25 mars 2019, il a été décidé et réalisé une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 500 euros, par voie de rachat de parts sociales en vue de les annuler. Les statuts ont été modifiés en conséquence, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes pour le capital social : ancienne mention : 1 000 euros - nouvelle mention : 500 euros. Puis l'assemblée générale mixte du 25 mars 2019 a pris acte de la démission de Monsieur Robert TENACCI, gérant, avec effet le 25 mars 2019 et a nommé en qualité de nouveau gérant, à compter du même jour, pour une durée indéterminée, M. Nicolas TENACCI demeurant 1 Ter, Rue Collange à 92300 LEVALLOIS PERRET. La Gérance

AL211923760

EARL DU CHARMOY

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 127 599,83 euros Siège social : 3 Cour de la Beaune - 21230 CLOMOT 380 182 295 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 avril 2019 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 127 599,83 euros à 63 799,91 euros par rachat et annulation de 4 185 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital est fixé à 127 599,83 euros, divisé en 8 370 parts sociales de 15,24 € chacune. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 63 799,91 euros, divisé en 4 185 parts sociales de 15,24 € chacune. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL211923763

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AUGMENTATION DU CAPITAL

HOLDING LA TOUR DES FONTAINES
Société civile au capital de 87 000 Euros
Siège social : 22 rue du Vergy
21700 VILLARS FONTAINE
823 886 577 RCS DIJON

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLARS FONTAINE du 15/12/18, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 349 000 euros pour le porter à 436 000 euros.

Pour avis.

AL211923768

PHILINFO.NET
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 120 000 euros
Siège social :
24 Rue de la Redoute,
21850 ST APOLLINAIRE
512 256 975 RCS DIJON

AVIS

Par décision du 1-04-2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 115 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 5 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 120 000 euros. Pour avis. La Gérance

AL211923774

THE BARBER SHOP K

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 8 rue Stéphen Liegard,
21000 DIJON
812 974 376 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 28/01/2019 et du PV de la gérance du 04/03/2019, le capital social a été réduit d'une somme de 1 500 euros, pour être ramené de 4 000 euros à 2 500 euros par rachat et annulation de 1 500 parts sociales. Pour avis La Gérance.

AL211923775

CONVOCATION

INVENTIVA

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 223 721,77 euros
Siège social : 50, rue de Dijon, 21121 Daix
537 530 255 R.C.S. Dijon

Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 mai 2019

Il est rappelé à Mesdames et Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le 27 mai 2019 à 14 heures, à l'Hôtel Océania le Jura (Salon Pasteur), 14, avenue Foch – 21000 Dijon, France, tel que mentionné dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n°47 en date du 19 avril 2019.

L'Assemblée générale est donc appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ;

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3. Amortissements et dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Conventions réglementées ;

5. Approbation définitive de la rémunération fixe et variable attribuée à M. Frédéric Cren en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

6. Approbation définitive de la rémunération fixe et variable attribuée à M. Pierre Broqua en qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

7. Approbation des éléments de la politique de rémunération de M. Frédéric Cren en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Approbation des éléments de la politique de rémunération de M. Pierre Broqua en qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

9. Prise d'acte de la survenance du terme des mandats de Monsieur Chris Newton, Mme Nanna Lüneborg et Monsieur Jean-Louis Junien en qualité d'administrateurs de la Société ;

10. Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Cren en qualité d'administrateur de la Société ;

11. Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Broqua en qualité d'administrateur de la Société ;

12. Renouvellement du mandat de la société CELL +, en qualité d'administrateur de la Société ;

13. Renouvellement du mandat de la société Pienter-Jan BVBA en qualité d'administrateur de la Société ;

14. Nomination de Mme Nawal Ouzren en qualité d'administrateur de la Société ;

15. Nomination de M. Heinz Mäusli en qualité d'administrateur de la Société ;

16. Autorisation consentie au Conseil d'Aministration d'acheter les actions de la Société ;

A titre extraordinaire

17. Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;

18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à instituer par la Société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

19. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;

20. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et dirigeants de la Société ou d'une société dont la Société détient au moins 75 % du capital ou des droits de vote ;

A titre ordinaire

21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions soumis à cette Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 47 du 19 avril 2019.

Qualité d'actionnaire

Les actionnaires sont informés que la participation à ladite Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le 23 mai 2019 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et pour les actionnaires au porteur, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Mode de participation

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur qui souhaitent assister personnellement à cette Assemblée pourront obtenir une carte d'admission auprès de la Société Générale, Service des assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), CS 30812, 44308 Nantes Cedex.

L'actionnaire au nominatif, s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, pourra se présenter directement le jour de l'Assemblée au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

L'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Le jour de l'Assemblée Générale, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- soit se faire représenter par un mandataire - personne physique ou morale - de son choix. Une formule de pouvoir lui sera adressée sur simple demande de sa part auprès de Société Générale, Service des assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex, laquelle demande devant parvenir à Société Générale, Service des assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), CS 30812, 44308 Nantes Cedex au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale (soit le 21 mai 2019) ;

- soit adresser une procuration sans indication de mandat en faisant parvenir une demande d'envoi de procuration auprès de Société Générale, Service des assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), CS 30812, 44308 Nantes Cedex, étant précisé que l'absence de mandat entraîne un vote favorable aux résolutions proposées ou agrées par le Conseil d'administration ;

- soit voter par correspondance, en faisant parvenir une demande d'envoi du formulaire auprès de Société Générale, Service des assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), CS 30812, 44308 Nantes Cedex, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale (soit le 21 mai 2019). Pour être pris en considération, le formulaire dûment rempli devra parvenir à l'intermédiaire habilité, teneur de la comptabilité des titres de la Société.

Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par en faisant parvenir une demande d'envoi du formulaire auprès de Société Générale, Service des assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), CS 30812, 44308 Nantes Cedex, trois (3) jours avant la date de l'Assemblée Générale (soit le 24 mai 2019).

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce :

- tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième (2ème) jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;

- si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Questions écrites

Les actionnaires peuvent adresser des questions écrites au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le 21 mai 2019, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social, à l'attention du Président du Conseil d'administration. Elles doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Droit de communication

Les documents et informations prévus à l'article R.225-73 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société (www.inventivapharma.com) ainsi qu'au siège social de la Société, à compter de la convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration.

AL211923778

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/05/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

GEVREY-CHAMBERTIN : Vigne AOP Gevrey Chambertin située en zone AP du PLU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

23 a 62 ca - La platiere: AL-78-101-198[171]

ARC-SUR-TILLE: Bois, lande - Objectif : Maintien de l'occupant sur la parcelle - Classification urbanisme : RNU

3 ha 41 a 80 ca - Au bas de marloy: ZN-44(A)-44(B)-44(C)

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY: Pré, bois - Classification urbanisme : RNU

10 ha 15 a 50 ca - La foret: A-186(J)-186(K) - La pree: A-83-84 - Le grand chanron: A-36-37-38-39-40-41 - Les cortots: C-83

BEURIZOT: Classification : RNU - Fonds libre après l'enlèvement des récoltes au plus tard le 1er Octobre 2019.

1 ha 72 a 59 ca - Le battey: D-149-150

NORGES-LA-VILLE: Classification urbanisme : PLU zone A

13 a 00 ca - Les longues raies: ZI-30

RUFFEY-LES-ECHIREY: Classification urbanisme : PLU : zone Aa

61 a 20 ca - Derriere l enclos: H-639-734[632]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY Terre - Pré - Biens libres - Classification urbanisme : RNU - 4 ha 79 a 93 ca - 'Champs des oies': A- 183- 184 - 'La daree': A- 237 - 'La foret': A- 190- 191- 192 - 'Les rets': A- 194

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/05/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211923777

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte authentique reçu le 18 avril 2019 par Me Mylène GAILLOT à SAINT GEORGES DE RENEINS 46 chemin du bief, Monsieur Jean Jacques THURISSET né le 8 Juillet 1959 à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, de nationalité française ; et Madame Pascale GOIFFON épouse THURISSET née le 11 décembre 1958 à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, de nationalité française, Demeurant ensemble LABERGEMENT-FOIGNEY (21110) 2 Chemin de la Corvée.

Mariés le 29 août 1991 à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont expressément déclaré vouloir adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant tel qu'il est établi par les articles 1520, 1524, 1525 et 1526 du Code civil, ainsi que la faculté leur est offerte par l'article 1397 du Code civil et sous réserve de l'absence d'oppositions.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, et à l'article 1300-1 du Nouveau Code de procédure civile, les oppositions des créanciers à la modification seront reçues dans les trois mois de la présente publication par Me Maître Mylène GAILLOT, Notaire à SAINT GEORGES DE RENEINS, 46 chemin du Bief, numéro CRPCEN 69091.

AL211924201

MODIFICATION DE STATUTS

H.BEVERAGE

SARL au capital de 20.000 € Siège social : 18 rue Thiers - 21200 Beaune 821 217 171 RCS Dijon L'AGE du 24/04/2019 a décidé à compter du même jour de : - Transférer le siège social de la société à ZA LES BONNES FILLES-21200 LEVERNOIS - Prendre acte de la démission de M. Dimitri BARTHOULOT de ses fonctions de co-gérant. Mention au RCS de Dijon

AL211923769

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

BERTIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 rue des Jardins
21220 MOREY ST DENIS
823 588 843 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

AL211923771

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FINANCIERE BRABANT
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 3 Place Emile Zola,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 3 Place Emile Zola,
21000 DIJON
477 852 263 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 28/02/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Valéry BRABANT, demeurant 15 rue de l'Abbaye - 21600 OUGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le Liquidateur

AL211923761

CITEAUX BOIS

SARL au capital de 1 000 ? Siège social : rue du Chenerot 21910 CORCELLES LES CITEAUX 753 605 260 RCS DIJON Par décision du 31/03/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2019, nommé en qualité de liquidateur Stefano CATTANE, demeurant rue du Chenerot 21910 CORCELLES LES CITEAUX, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de LYON.

AL211923762

ANAKYNE

SAS en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue des Lilas
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
2 rue des Lilas
21850 SAINT APOLLINAIRE
810 300 509 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gérald GOULARD, demeurant 2 rue des Lilas - 21850 ST APOLLINAIRE, associé unique et Président, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2 rue des Lilas - 21850 SAINT APOLLINAIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL211923765

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Bab-graph Capital : 1000euros Siège social : 4 Rue Du Buet 21140 VILLARS ET VILLENOTTE Objet : Activité de développement, de programmation de sites web et d'applications web et mobiles; Architecture informatique et hébergement d'applications (cloud); Conseil dans la gestion des réseaux sociaux; Conseil en informatique et en marketing digital notamment dans le domaine de l'identité visuelle. Président : COUBLE Baptiste 4 Rue Du Buet 21140 VILLARS ET VILLENOTTE Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS DIJON Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL211923604

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/03/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RJB CONTACT Objet social : Activités des astrologues et des spirites Siège social : 40 RUE DE FONTAINE, 21000 Dijon. Capital : 200 ? Durée : 99 ans Gérance : Mme RAGONNEAU Danielle, demeurant 40 RUE DE LA FONTAINE, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

AL211923661

AVIS DE CONSTITUTION

Le 24/04/2019 à FLAGEY ECHEZEAUX, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : ROUGET GUILLAUME - Siège : 18 route de Gilly, 21640 FLAGEY ECHEZEAUX - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 000 euros - Objet : conseil - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des

actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions

au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

- Président : Guillaume ROUGET demeurant 18 route de Gilly, 21640 FLAGEY ECHEZEAUX - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis le Président

AL211923739

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 18/04/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : CHAUDRONNERIE

Siège social : 8 rue de La Maladière – 21220 BROCHON

Objet social :

· l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ;

· l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1.500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Christophe ABEL, demeurant 8,rue de la Maladière, 21220 BROCHON

Clauses relatives aux cessions de parts : Toutes les cessions, à l'exception de celles intervenant entre associés, sont soumises à l'agrément des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

La Gérance

AL211923756

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 26/04/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI ROUVRES 21

Siège social : Impasse des Forgerons - 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Objet social : acquisition, gestion par voie d'achat, apport, échange, prise à bail avec ou sans promesse de vente, bail à construction, crédit-bail immobilier de tous immeubles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

Capital social : 1.500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cession de parts : la cession de parts est libre entre associés ; au profit des conjoints, ascendants, descendants et tiers, elle est soumise à agrément des associés représentant les 3/4 du capital;

Gérant : Stéphane ROMAIN, 18 Grande Rue - 21121 Ahuy; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis; Le Gérant.

AL211923758

SARL EM INSTITUT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7000,00 euros
Siège social : 04 rue de Beauraing
21250 SEURRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : EM INSTITUT

SIEGE SOCIAL : 04 rue de Beauraing – 21250 SEURRE

OBJET : Onglerie, esthétique, UV, modelage, soins visages et corps, épilation, manucurie, beauté des pieds, vente de produits cosmétiques, vente de bijoux, extension de cils, conseil en image, SPA,

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

CAPITAL : 7000 euros

GERANCE : Madame Emilie LACRUCHE demeurant 9 impasse Alfred de Vigny –

21250 Seurre

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

La gérance

AL211923759

FIDAL

Société d'Avocats
B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS de Dijon, dénommée MAISON COLIN SEGUIN VIGNOBLES par sigle MCS VIGNOBLES, au capital de 5.000 €, ayant pour objet les activités de vinificateur, négoce, éleveur, dont le siège est 4 route de Dijon 21700 NUITS SAINT GEORGES. Le gérant est M. Olivier BOSSE-PLATIERE demeurant 416 Route du Château 69480 LACHASSAGNE;

Pour Avis.

AL211923772

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2019, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CLARISSE DE SUREMAIN

Capital social : 15 000 euros

Siège social : 3 place des Marronniers - 21600 FENAY

Objet : le négoce de vins, l'exploitation par tous moyens de tout établissement ayant pour objet l'industrie, le commerce et la représentation des vins, spiritueux, eaux de vie, liqueurs et boissons, le pressurage, l'exploitation directe ou indirecte, y compris la fourniture de conseil, de tous vignobles ainsi que l'élevage des vins à quelque titre que

ce soit.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : Mme Clarisse de SUREMAIN, demeurant 1 rue de Pichot - 21190 NANTOUX, a été nommée Gérante pour une durée illimitée

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis.

La Gérance.

AL211923776

NIÈVRE

DIVERS

MODIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PAVILLONS MEUNIOT
S.A.S. au capital de 50 000 euros
81, Avenue du 14 Juillet - 58300 DECIZE
RCS Nevers : 321 044 471

Aux termes d'une décision du 30.06.2017, les mandats de Mr Yves PERIGOT, 41 rue de Passy 75016 PARIS 16, Commissaire aux Comptes titulaire et de Mr Christian POUVIOT, 11 rue de la Lombardie 03100 MONTLUCON, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et la Société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associé unique décide de ne pas procéder à leur remplacement.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

POUR AVIS.

AL581923973

TRANSFERT DE SIÈGE

LES TROIS RIVIERES

SCI au capital de 300euros. Siège social: 22 Rue du Docteur Roche - appt 4 58000 Nevers 829383736 RCS Nevers. Le 27/03/19 les associés ont: décidé de transférer le siège social au lot n°4 - lotissement l'Echintre 58130 Urzy-le-Greux; Mention au RCS de Nevers

AL581923880

MODIFICATION DE CAPITAL

BENEFIK

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €
Siège social :
Le Domaine de Candide
58110 BICHES
444 688 667 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal en date du 25 MARS 2019 l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 500 € pour le porter de 50 000 € à 50 500 € (par la création de 500 parts nouvelles de 1.00 euro chacune)

Les articles 6,7,8 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au RCS de Greffe de Nevers

AL581923977

CONVOCATION

SICAFOME

29 route de Chatillon,
58290 MOULINS ENGILBERT

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le

Vendredi 24 MAI 2019 à 15 h 30

Au Marché au Cadran à Moulins-Engilbert

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2018
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce
- Renouvellement et élections des administrateurs
- Questions diverses.

Vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Philippe MARTIN

AL581923939

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CONVOCATION aux ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

CIALYN – SECTION ÉLEVEURS NIVERNAIS

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs

de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N.

sont convoqués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la section Nièvre aux date, heure et lieu suivants : **Mardi 28 Mai 2019 à 9h30** au Foudre du Bazois - 2, Place Pierre Saury – 58110 Châtillon en Bazois.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Section :

- Présentation du rapport d'activité 2018,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des administrateurs de la section Eleveurs Nivernais,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 13 Juin 2019,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Section :

- Présentation par le Conseil d'Administration du projet de fusion avec la société coopérative agricole «ACTIS BOVINS», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE AGRICOLE DES NAISSEURS ENGRAISSEURS DU CENTRE NORD ET DE L'AUBE», sigle «CANECA», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE DES ÉLEVEURS DE BOVINS DU MÉZENC», sigle «C.E.B.M.», la société coopérative agricole «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE CHAROLAIS HORIZON», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE AGRICOLE INTERDÉPARTEMENTALE DES ÉLEVEURS de L'AUBE, du LOIRET, de L'YONNE et de la NIÈVRE», sigle «CIALYN», la société coopérative agricole «COOPÉRATIVE COVIDO-BOVICOOP», la société coopérative agricole «DAUPHIDROM» et la société coopérative agricole «SICAREV COOP».
- Lecture du rapport de révision et du rapport sur la fusion du commissaire aux comptes,
- Approbation du traité de fusion,
- Dissolution sans liquidation de la coopérative au jour de la réalisation définitive de la fusion,
- Nomination d'un « mandataire »,
- Disposition à prendre en cas de non-ratification de la fusion,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration»

AL581923965

SICAGEMAC

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Corbigny, le 2 mai 2019 Les Membres du Conseil d' Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale mixte, qui se déroulera le

Jeudi 23 mai 2019, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.

Ordre du iour de l'Assemblée Générale ordinaire

- Approbation du procès verbal de l'AG du 21 juin 2018,
- Rapport de gestion du Conseil d' Administration,
- Rapport financier de l'exercice 2018,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation du capital social,
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections,
- Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
- Fixation du budget formation des administrateurs,
- Confirmation du mandat du CAC titulaire,
- Questions diverses.

Ordre du iour de l'Assemblée Générale extraordinaire

- En application de l'article 55 des statuts, les associés seront invités à se prononcer sur la continuité de l'activité.

Vous avez la possibilité de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d' Administration et du Commissaire aux

Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice.

J'attire votre attention sur l'importance du quorum et donc, sur la nécessité de votre présence, ou, en cas d'empêchement, sur l'intérêt, de nous retourner le pouvoir ci-joint dûment complété.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Alexandre LORRÉ

AL581923971

MODIFICATION DE STATUTS

GUILODIS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : avenue de la Fringale
58190 TANANY
451 602 619 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a décidé :

De modifier l'objet social de la société qui sera désormais : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci,
- l'animation du groupe, à savoir la participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et des filiales, notamment par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, informatique, financière, commerciale ou immobilière,
- la gestion de son portefeuille de titres de participations,
- toutes prestations de services et de conseils,
- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières,
- le négoce de tous produits et matières premières, soit directement par voie d'achat-revente, soit en qualité d'intermédiaire, d'agent commercial, de commissionnaire ou de courtier,
- toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation,
- l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis,
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

La société peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques, tous noms de domaines, tous brevets et procédés de fabrication, tous dessins et modèles et, d'une manière générale, tous droits de propriété intellectuelle.

De transférer le siège social de avenue de la Fringale 58190 TANNAY à RN 74 21220 BROCHON à compter du 1er avril 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 451 602 619 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Société de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL581923845

GUILODIS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social
avenue de la Fringale 58190 Tannay
451 602 619 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a décidé :

De modifier la forme juridique de la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée et de modifier en conséquence les statuts.

A été nommé gérant, Monsieur Guillaume BUFFET demeurant 1 impasse du Portail 58190 ASNOIS.

De modifier l'objet social de la société qui sera désormais : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci,
- l'animation du groupe, à savoir la participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et des filiales, notamment par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, informatique, financière, commerciale ou immobilière,
- la gestion de son portefeuille de titres de participations,
- toutes prestations de services et de conseils,
- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières,
- le négoce de tous produits et matières premières, soit directement par voie d'achat-revente, soit en qualité d'intermédiaire, d'agent commercial, de commissionnaire ou de courtier,
- toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation,
- l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis,
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

La société peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques, tous noms de domaines, tous brevets et procédés de fabrication, tous dessins et modèles et, d'une manière générale, tous droits de propriété intellectuelle.

De transférer le siège social de avenue de la Fringale 58190 TANNAY à RN 74 21220 BROCHON à compter du 1er avril 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 451 602 619 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Société de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL581923947

GROUPE CHARLOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 4.617.830 €
Siège social : Le Bourg
58700 MURLIN
502 849 284 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 17 avril 2019, l'associé unique a décidé :

- de modifier la dénomination qui devient : Black Oak

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

- de nommer la société OAK NATION SAS - 4 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS - 814.395.133 RCS PARIS, en qualité de Président, en remplacement de la société White Oak ;

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Le Président.

AL581923972

FUSION

GARAGE GR.V

Société par Actions Simplifiée
au capital de 765 000 €
porté à 887 400 €
Siège Social : Chemin rural du Grand Champ
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
331 066 639 RCS NEVERS

Aux termes d'un projet de fusion établi par acte ssp du 16/03/2019, entre la société

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ALLIGNY-EN-MORVAN: ZONE N (zone naturelle et forestière)

Biens loués sur la totalité de la surface

3 ha 56 a 42 ca - Bas creuse: B-582 - La place: AH-20-21-131[4]-148[130]-149[5]-154[7] - Les chauffetins: B-446

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE N

62 a 80 ca - Champs moreau: F-126

Cmne de COSSAYE: zone NC

avec bâtiments habitation et exploitation

81 ha 26 a 13 ca - Chez bourbon: A-83-84-85-87(*)-861[83] - Grands pres de bourbon: A-131-132 - Le bois moreau: A-59 - Le champ derriere la grang: A-88-89 - Le chausseriot: A-62-63-64(*) - Le dechert: A-61(*) - Le grand champ de bourbon: A-90-91(*)-92-93-862[93] - Le pre blanc: A-95 - Le tremblay: A-65 - Les champs lamonde: A-68-69-70-911[68] - Les terres douces: A-96

Cmne de DORNES: ZONE RNU / A / N

15 ha 97 a 46 ca - La convette: C-86 - Le taillis crete: C-383-385-386 - Les varillets: C-71-72-73-74-80-81-82-328-329-1090[77]-1093[78]-1095[79](*) - Pres de l etang: C-292(*)-294-295

Cmne de NUARS: ZONE RNU

Vente dans le cadre de la Cession Globale d'une Exploitation Agricole d'une surface totale de 67 ha 46 a 70 ca environ (Vente et Location par bail SAFER), située sur diverses communes

27 a 48 ca - Les autioux: ZB-17 - Les vignoux: ZE-109-111

Cmne de ONLAY: ZONE N

18 a 80 ca - Bois des hychards: B-222

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS: ZONE N

17 a 21 ca - Les boulats: B-878

30 a 19 ca - Les saujots: B-1046-1048

24 a 67 ca - Grande comme: B-933 - Les boulats: B-906

Cmne de VILLAPOURCON: ZONE N

59 a 44 ca - Bois taradon: C-254 - Dragne: D-664 - Sous le village: D-673

Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE: ZONE : R.N.U.

1 ha 33 a 24 ca - Le bourg: B-1992[717] - Le mathieu: B-718-719 - Vautoin: B-790-799

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/05/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL581923976

A.C.2A, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Avenue du 85ème de Ligne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 503 033 060 et la société GARAGE GR.V, la société A.C.2A transfère à la société GARAGE GR.V sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société A.C.2A, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société A.C.2A devant être dévolue à la société GARAGE GR.V dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Par décision du 30/04/2019, l'Associée Unique de la société A.C.2A a approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société A.C.2A à la société GARAGE GR.V.

Par décision du 30/04/2019, l'Associée Unique de la société GARAGE GR.V a approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société A.C.2A à la société GARAGE GR.V.

En rémunération de cet apport-fusion, la société GARAGE GR.V a augmenté son capital social de 122 400 € pour le porter de 765 000 € à 887 400 € par émission de 800 actions nouvelles de 153 € nominal attribuées à l'Associée Unique de la société A.C.2A à raison de 2 actions de la société GARAGE GR.V pour 1 part sociale de la société A.C.2A. La prime de fusion est de 114 724,40 €. La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 30/04/2019 et d'un point de vue comptable et fiscal le 01/01/2019. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du RCS de NEVERS.

AL581923974

CESSION

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Charles PLO, Notaire à SANCOINS (18600), 13 rue de la Croix Blanche, avec la participation de la SELAS d'Avocat Gilbert MARTIN, à NEVERS (58000), 14 rue Georges Dufaud, le 25 avril 2019, enregistré à BOURGES, le 29 avril 2019, dossier 201900013464, 1804P01 - 2019 N 371.

A été cédé par : Monsieur Jean-Philippe,

Paul **ROUSSET**, conjoint collaborateur, né à NEVERS (58000), le 8 mai 1959 et Madame Nathalie, Michelle **BERNARD**, artisan paysagiste, son épouse, née à ORAN (ALGERIE), le 31 mai 1959, demeurant ensemble à LA MARCHE (58400),1 rue de la Loire

A :

La Société dénommée **JSP PAYSAGE**, Société à responsabilité limitée au capital de 38.000,00 €, dont le siège est à VARENNES-VAUZELLES (58640) , 3 rue Denis Papin, identifiée au SIREN sous le numéro 849 621 313 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS,

Le fonds d'entreprise de création et d'entretien d'espaces verts sis à VARENNES-VAUZELLES (58640), 3 rue Denis Papin, exploité sur chantiers, lui appartenant, connu sous le nom commercial JSP PAYSAGE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 315 894 253, (N° de gestion 1979 A 00 209) et identifié à l'INSEE sous le numéro 315 894 253 000 48 avec pour code d'activité : 8130 Z (services d'aménagement paysagés).

Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 25/04/2019 et l'entrée en jouissance a été fixée le 25/04/2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TROIS CENT NEUF MILLE EUROS (309.000,00 EUR),
- au matériel pour QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (91.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en la SELAS d'Avocat Gilbert MARTIN, à NEVERS (58000), 14 rue Georges Dufaud.

Pour insertion

Le notaire

AL581923969

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M.T. IMMO

Société Civile au capital de 130.000 €
Siège social : 8 rue du Cloître Saint Cyr
58000 NEVERS
820 751 162 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 23 février 2019 les modifications ci-après à publier :

ANCIENNES MENTIONS

Gérant : M. René MERCIER-TAUVERON dt 11 rue des Parsonniers - 58470 MAGNY-COURS

Siège social : 11 rue des Parsonniers – 58470 MAGNY-COURS

NOUVELLES MENTIONS

Gérant : M. Pierre MERCIER-TAUVERON dt 9 rue Saint Martin – 58000 NEVERS

Siège social : 8 rue du Cloître Saint Cyr – 58000 NEVERS

Pour avis, la gérance.

AL581923966

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE T.E.D
41 rue du Filet
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
RCS NEVERS 392 730 305

Suivant acte reçu par Me GAUTHIER, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, le 23 août 2016, il a été constaté la démission de M. Eric THOMAS de sa qualité de co-gérant. Par suite M. Dominique THOMAS est resté seul gérant de la société.

Pour avis.

AL581923967

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

A.C.2A

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : Avenue du 85ème de Ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
503 033 060 RCS NEVERS

Aux termes du PV du 30/04/2019, l'Associée Unique a approuvé le traité de fusion du 16/03/2019 prévoyant l'absorption de la société A.C.2A par la société GARAGE GR.V, SAS au capital de 765 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Chemin Rural du Grand Champ, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 331 066 639.

En conséquence l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société A.C.2A, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière étant directement attribuées à l'Associée Unique de la société absorbée.

L'Associée Unique de la société absorbante ayant par décisions du 30/04/2019 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société A.C.2A sont devenues définitives à cette date.

AL581923975

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 15 avril 2019, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SC LIMENBELLE

Objet social : La détention, l'acquisition et la gestion de participation à une ou plusieurs sociétés ; la propriété et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers

Siège social : 11 rue du Coin Chardon - Les Cassiers – 58150 St Andelain

Capital : 1 000 € constitués d'apports en numéraire

Gérance : M. et Mme Chauveau Benoît et Emmanuelle demeurant 11 rue du Coin Chardon - Les Cassiers – 58150 St Andelain

Durée : 99 ans

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis, les fondateurs

AL581923944

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY (Nièvre), le QUINZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : DES HAUTS DE BAGATELLE

Forme : SOCIETE CIVILE

Capital Social : QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 euros)

Siège Social : CORVOL L'ORGUEILLEUX (Nièvre), Quartier de la Gare

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit (dont crédit-bail), prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : Monsieur Éric Ernest ROUSSEAU, demeurant à CHEVANNES CHANGY (Nièvre), Les Oucherons

Pour Avis, Maître Guillaume DINET.

AL581923962

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25 avril 2019 constitution de la SAS : IMPLETUS

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 4 rue Saint Martin 58240 LANGERON

Objet : toutes activités de conseils, d'études et d'assistance aux entreprises en matière de marketing, communication, stratégie, conception de produits et services, management, d'organisation, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché et de promotion de ventes.

Président : Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY demeurant 4, rue Saint Martin 58240 LANGERON

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581923963

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09 avril 2019, il a été constitué une SARL dénommée:

AMEGEB

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location meublée ou équipée, ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières. Propriété, acquisition, vente, administration et gestion de tous biens meubles.

Siège social : 4 rue Voltaire - 58000 NEVERS

Capital : 1 000 euros

Gérance : M. Jacques BALLOUT et Madame May KHALIFE demeurant 4 rue Voltaire 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581923964

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/03/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : BLEU NOIR

Sigle : EURL. Forme : EURL
Capital social : 2.100€

Siège social : 24 rue Gambetta, 58600 FOURCHAMBAULT
Objet social : Commerce de journaux, magazines, papeterie, cadeaux, confiseries diverses, cartes et articles de pêche, librairie, maroquinerie, point relais colis, alimentations diverses de produits spécialisés en vrac, cigarettes électroniques et recharges, photocopies, fournitures administratives et scolaires, carteries, FDJ grattage, loterie et PMU

Gérance : M. Stéphane DENIS demeurant 75 rue des Ardilles, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS

AL581923968

MEDANIMAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 Avril 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ciaprès : Objet : tant en France qu'à l'étranger : offrir des services de mise à disposition du grand public et de professionnels des encyclopédies médicales vétérinaires ou des données d'informations en rapport avec les animaux. Ces données peuvent être des données médicales, de santé, de prévoyance, de bien-être, de nutrition, des informations financières ou de toute nature permettant de répondre aux demandes des professionnels ou du grand public, et concernant les chiens et les chats ; faire de la recherche dans le domaine de l'accompagnement médical vétérinaire en créant des programmes de gestion d'urgences médicales, d'orientation des propriétaires de chiens ou chats ou de leurs vétérinaires, de coaching, voire de médecine préventive ou des tests interactifs permettant une analyse de symptômes ; créer des programmes de formation ou d'aide au diagnostic pour les professionnels et effectuer en ligne de la formation médicale vétérinaire ; exploiter ou déposer des brevets ; créer des bases de données comportementales ou autres permettant une exploitation de statistiques dans le domaine des maladies, des comportements des animaux malades ou en bonne santé ; permettre de mettre des propriétaires en relation avec des spécialistes dans le domaine médical ou d'autres domaines professionnels animaliers ; faire la vente en ligne, vendre directement ou indirectement en ligne des services de surveillance, d'assurance ou tout autre service pouvant avoir un lien avec la santé, la nutrition ou le bien être des chiens ou des chats. Dénomination : MedAnimal. Siège social : La Motte Rue du grand fond 58700 Arthel. Capital : 70.000€. Durée : 99 années. Président : Mr Julien Tripet demeurant : 42 rue de Ranelagh 75016 Paris La Société sera immatriculée au Rcs de Paris

AL581923970

Etude de Maître Guillaume
SEREYJOL-GARROS
à WATTRELOS (Nord),
11-13 rue Carnot.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume SEREYJOL-GARROS, Notaire à WATTRELOS (Nord), 11-13 rue Carnot, le 21 Février 2019, enregistré au SPFE de LILLE 3 le 21 Mars 2019, Références 5914P03 2019 n°00829 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société

La dénomination sociale est : SCI HO HISSE LA SAUCISSE

Le siège social est fixé à : DECIZE (58300) Les Carmes

La Société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : mille euros (1 000.00 eur) Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Julien DESSAUNY, Gérant de Société, demeurant à WATERLOO (BELGIQUE) 9 avenue des Sansonnets. Né à DECIZE (58300) le 10 août 1981.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le Notaire.

AL581923978

YONNE

➜ DIVERS

CFIBRE

SAS au capital de 1.000€ Siège social : 102 RUE GASTON CHAUSSON, CHEVILLON, 89120 CHARNY 839 790 185 RCS de SENS Le 26/04/2019, l'AGO a pris acte du départ du directeur général, M.Franck CALLE. Mention au RCS de SENS

AL891924197

➜ DÉMISSION

ETABLISSEMENTS SERVET DUCHEMIN

SA au capital de 1 378.461 €
Siège social : 16 avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
425 720 778 RCS AUXERRE

Selon procès-verbal du 26/04/2019, le conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre MANIGLIER de ses fonctions d'administrateur et a coopté, en remplacement M. Patrick PICARD demeurant 36 rue de Sommeville 89470 MONETEAU.

AL891924235

➜ SUCCESSION

Notaires

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

ART.1007 DU C. CIV., ART. 1378-1
C.P.C. LOI N°2016-1547 DU 28/11/ 2016.

Art.1007 du C. civ, Art. 1378-1 C.P.C. Loi n°2016-1547 du 28/11/2016. Suivant testament olographe du 13/05/1995, Madame Yvette Anne Marie ROCHEUX, née à PARIS (75003), le 9/10/1923, décédée à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500) le 18/03/2019 a consenti un legs universel. Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la SELAS. « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 29/04/2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé (réf. CRPCEN : 89095), dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891924243

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 20 juin 1995, Madame Jacqueline Paulette Joséphine DURAND en son vivant retraitée, demeurant à JOIGNY (89300). Résidence Prieur de la Côte d'Or 19 faubourg de Paris, célibataire, née à PARIS (75003) , le 9 décembre 1919, décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 1er février 2019,
A institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Céline BIGUEUR-PICARD, Notaire à PARIS, 25 rue Guillaume Tell, suivant procès-verbal du 2 mai 2019.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Frédéric AUMONT, Notaire à DECINES-CHARPIEU (69150), 2 avenue Silvin, en charge du règlement de la succession.
Pour avis. Me Céline BIGUEUR-PICARD.

AL891924247

➜ NOMINATION

MODIFICATIONS STATUTAIRES

BCG SAS au capital de 12 000€ Siège social : 23 rue du Général Leclerc 89200 AVALLON 827 940 453 RCS AUXERRE AVIS DE PUBLICITE LEGALE D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2018, il résulte que : Monsieur Laurent BENEDICT, domicilié à PARIS (75008) 7 rue Chateaubriand, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et : la société CABINET BENEDICT ET ASSOCIES, domiciliée à PARIS (75008) 7 rue Chateaubriand, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, le représentant légal.

AL891924209

SEIRCEY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 45.000 €
Siège social : ZA des Hâtes du Vernoy
Route d'Avallon - 89130 TOUCY
810 456 624 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2018, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et ce pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Le Cabinet IN EXTENSO CENTRE OUEST, dont le siège social est à CHOLET CEDEX (49308) 8 rue Eugène Bremond – BP 40007.

POUR AVIS

AL891924228

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

LES TAXIS DU SEREIN
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, impasse du Tacot
89310 NOYERS
812 545 481 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23 avril 2019, Madame Nadine ANNET, demeurant 18 Rue de la Brèche - 89420 GUILLON a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Eric LANDRIER, décédé.

AL891924229

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

KOURIBAT

SASU au capital de 1000 euros. Siège social: 15 RUE CALMETTE RESIDENCE CALMETTE ST CLEMENT 89100 Saint clément 848561767 RCS Sens . Le 19/03/19 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 72 rue Émile Zola 89100 Sens à compter du 15/03/19; Mention au RCS de Sens

AL891924034

DG'DIAG

Aux termes d'une délibération en date du 26 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de DG'DIAG, société à responsabilité limitée au capital de 10000 euros dont le siège est 11 Route des Anceaux Malicorne 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 505352468 RCS SENS a décidé de le transférer au 28 Grande Rue 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, à compter rétroactivement du 27 mars 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance.

AL891924189

ZEH SOLUTION

SASU au capital de 2000€ Siège social: 100 Rue Emile Zola 89100 Sens

830064945 RCS SENS. Par décision en date du 29/04/2019 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 13 Rue Cité Benoît, Appartement N°18 34000 Montpellier à compter du 29/04/2019. Dépôt au RCS de MONTPELLIER.

AL891924200

NOWY DOM

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 240 Rue du Thureau
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
794 221 093 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération du 02 mai 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 240 Rue du Thureau à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), au 6 Rue Marceau à MEURSANGES (21200), à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance.

AL891924254

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl ACTUALIS LES PIETONS** Tannerre-en-Puisaye 89350 Champignelles (commercialisation de produits de traitement de la terre). RCS Auxerre 338919053. CIP 4176. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924213

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl LIBRAIRIE DU CLAIR DE LUNE** 8 rue des Marronniers Le Deffand 89520 Saints (achat vente de livres). RCS Auxerre 423568880. CIP 4177. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891923764

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique S.J. NEGOCE** 1 rue du Bois Cuissy 89560 Ouanne (activités agricoles). RCS Auxerre 813257771. CIP 4178. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924214

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique CORNER ETHNIC** 14 rue Joubert 89000 Auxerre (Vente de produits ethniques) RCS Auxerre 490017076. CIP 4180. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924215

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique POST-SCRIPT-DOM** 75 Bis avenue de Saint Georges 89000 Auxerre (services informatiques). RCS Auxerre 507449015. CIP 4179. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924216

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique A.D.I - FORET 89** 26 rue du Lieutenant Travers 89220 Bleneau (Exploitation forestière). RCS Auxerre 805393147. CIP 4181. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924217

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Sàrl SERVICES NETTOYAGES ET RAMONAGE** 10 La Sauvin 89480 Etais la Sauvin (Ramonage). RCS Auxerre 812754760. CIP 4182. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL891924218

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl SARL FOURDIN** 16 route de Paris 89200 Avallon (station service). RCS Auxerre 383944188. CIP 4183. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924219

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl OXO SYSTEMS** 5 rue de Varennes 89160 Lézinnes (logiciels informatiques). RCS Auxerre 411300064. CIP 4184. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924220

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS 3D INDUSTRIE** 1 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (ingénierie). RCS Auxerre 443066493. CIP 4185. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924221

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique IDENTEC** 38 rue des Chambraux 89113 Charbuy (achat et vente de produits d'hygiène.). RCS Auxerre 391642436. CIP 4186. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924222

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl S.A.R.L. NACHTEGALE** La Cercée 89200 Magny (distribution de carburants). RCS Auxerre 333433498. CIP 4187. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924223

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl WINNI** 10, place Charles Lepère 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 803750991. CIP 4188. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924224

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique I.T.S 14/55** 14, avenue d'Ingres 89000 Auxerre (installations thermiques et sanitaires). RCS Auxerre 801780339. CIP 4189. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924225

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl AGENCE DE BOURGOGNE SECURITE** 29 rue Gerot 89000 Auxerre (gardiennage). RCS Auxerre 537905267. CIP 4190. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891924226

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE DE CHAMPIGNELLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
relatif au zonage de l'assainissement des eaux pluviales
de la commune de CHAMPIGNELLES (Yonne)

Par arrêté du 30 avril 2019, la commune de Champignelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Champignelles.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement des eaux pluviales de la commune de Champignelles pendant une période de 38 jours consécutifs, soit du 27 mai 2019 au 3 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté gratuitement sur support papier et sur un poste informatique, en mairie de Champignelles, Maison des Services au Public, 5 rue Arsène Duguyot, aux jours et heures d'ouverture, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse www.champignelles.fr.

La procédure relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales n'est pas soumise à évaluation environnementale, suite à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche-Comté, en date du 10 avril 2019.

Le Président du Tribunal administratif de Dijon a désigné Madame Jacqueline LAROSE en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie de Champignelles, 5 rue Arsène Duguyot :

- le lundi 27 mai 2019, de 9 h 30 à 11 h 30,

- le samedi 15 juin 2019, de 9 h 30 à 11 h 30,

- le mercredi 3 juillet 2019 de 9 h 30 à 11 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête papier, en mairie de Champignelles,

- ou, en les adressant par voie postale, à Madame le Commissaire Enquêteur, mairie de Champignelles, 5 rue Arsène Duguyot, 89350 Champignelles. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête publique.

- ou, en les transmettant par voie électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique mairie.champignelles@wanadoo.fr.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur le Maire de Champignelles.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Madame le Commis-

saire Enquêteur qui transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de Champignelles, dans les trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Champignelles, aux jours et heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune, pendant un an.
Au terme de l'enquête publique, et au vu des conclusions de celle-ci, le conseil municipal de Champignelles pourra être amené à statuer sur le zonage de l'assainissement des eaux pluviales de la commune de Champignelles.

AL891924236

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 12/04/2019 dans Terres De Bourgogne relatif à la société M 14 route de Branches - GUERCHY - 89113 VALRAVILLON.

AL891924202

INSERTION RECTIFICATIVE

Suite à l'annonce du 5 Avril 2019 dans son numéro 1521, il y a lieu de rectifier l'annonce faite par Maître Anthony VACCARO page 27 référence AL891423965 :

Au lieu de lire : « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : Etude de Maître Anthony VACCARO, 52 Rue du Général de Gaulle 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. »

Il y a lieu de lire : « Le Bar Parisien est représenté par Maître Virginie LAURE demeurant professionnellement à SENS (89100), 1 Rue de l'Epée, madataire judiciaire de la procédure de liquidation judiciaire en cours. »

AL891924207

Rectificatif à la parution du 22/03/2019 pour la S2E. Il fallait lire : Dépôt au RCS de SENS.

AL891924210

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL MAIRRY

EARL au capital de 302 000 euros - Siège social : 15 rue Claude - Valloux - VAULT-DE-LUGNY - 423 801 042 RCS AUXERRE - Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2019, les associés ont décidé de compléter l'objet social de la société avec, en sus de l'activité agricole qui reste sa production principale, la production et la vente d'électricité d'origine photovoltaïque. Pour avis, la gérance.

AL891924205

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE TRANSFORMATION

SOCIETE DEMARTIN Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : Route de Villemer - NEUILLY 89113 VALRAVILLON 415 216 795 RCS SENS Le 29 Avril 2019, l'associée unique a décidé de transformer la Société par Actions simplifiée en Société à Responsabilité Limitée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. A été nommé gérant : Monsieur Christophe CHOUARD demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89) – 6 Chemin de Bon Pain, né à DIJON (21) le 16 Avril 1963. Les mandats de commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivés à expiration n'ont pas été confirmés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis

AL891924212

SARL AUTO VITRAGE AUXERROIS

L'AGE du 30.42019 de la SARL AUTO VITRAGE AUXERROIS au capital de 7.500 Euros, siège social à AUXERRE (89000) 10, rue Jules Ferry, 500 810 783 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter son capital social de 92.500 € par incorporation de ladite somme prélevée sur le compte « Autres Réserves « et de transférer le siège social à compter du 30.4.2019. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 7.500 € ; Siège social : AUXERRE (89000) 10, rue Jules Ferry - NOUVELLES MENTIONS : Capital : 100.000 € ; Siège social : AUXERRE (89000) 30, rue de Sommeville.

AL891924232

EARL DE LA GARENNE

EARL au capital de 153 270 euros Siège social : 13 route de Fleurigny - Saint Martin sur Oreuse - 89260 THORIGNY SUR OREUSE 328 286 927 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2019, les associés ont : - Décidé d'augmenter le capital social de la société de 15 570 euros, portant celui-ci à 168 840 euros, - Pris acte de la démission de M. Bernard HUOT de ses fonctions de gérant et nommé Mme Julie HUOT et M. Jean-Frédéric MACHAVOINE, demeurant ensemble à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne), 3 Faubourg de l'Espérance, auxdites fonctions à compter du même jour. - décidé de transférer le siège social à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) – 3 Faubourg de l'Espérance. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.

AL891924238

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCCV ALKADI II

Société civile de construction vente au capital de 1 000 euros
Siège social : 78 Rue Victor Hugo 89100 MALAY LE GRAND
508 962 172 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation par bail de locaux nus et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts - Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis - La Gérance.

AL891924256

➜ CESSION

CESSION

Suivant ASSP en date du 18.04.2019 enregistré à SPFE d'AUXERRE 1 le 24.04.2019, dossier 2019 00012931, référence 8904P01 2019 A 01077, M. et Mme Etienne BONVALLET demeurant 9, les Trulots 89520 TREIGNY, ont cédé à la société en formation SARL EQUIPE JEAN PAIN au capital de 5.000 ?, siège social à St SAUVEUR EN PUISAYE (89520) 3, route de Forterre, le fonds de fabrication de machines forestières et agricoles et bureau d'étude, sis et exploité à TREIGNY (Yonne) 9, les Trulots (et transféré par le cessionnaire au 3, route de Forterre - 89520 St-SAUVEUR-EN PUISAYE), pour lequel, M. BONVALLET est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 320 583 420 et au RM sous le n° 320 583 420 RM 890, identifié sous le n° SIRET 320 583 420 00023 et ce moyennant la somme de 110.000 ?, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 40.000 ?, aux éléments corporels à concurrence de 70.000 ?. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.4.2019. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme lég ale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds au 3, route de Forterre - 89520 St-SAUVEUR-EN PUISAYE.

AL891924199

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à VILLENEUVE LA GUYARD (Yonne) du 29 mars 2019, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 25 avril 2019, bordereau 2019 00013066, réf 8904P01 2019 A 01072, La Société FAÇON EXPRESS, Société par actions simplifiée au capital de 104 000 euros, dont le siège social est Z.A. de la Garenne - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 312 364 326 RCS SENS, A CEDE à La Société VASSEUR SA, Société Anonyme au capital de 148 800 €, dont le siège social est 3 Rue Ampère 95500 GONESSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 578 297 327 RCS PONTOISE son fichier clients attaché à l'activité « façonnage, cartonnage et imprimerie » exploité à VILLENEUVE LA GUYARD (Yonne) Zone Artisanale de la Garenne pour lequel la Société FAÇON EXPRESS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 312 364 326 RCS SENS, SIRET 312 364 326 00032 CODE APE 1712Z, moyennant le prix de 150 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er avril 2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, 43 Rue du Clos 89000 AUXERRE. Pour avis

AL891924211

Notaire

SCP DESCOIS-CHESNOY-LAURENT
Notaires associEs À GIEN (Loiret)
15, rue Louis Blanc

AVIS

Suivant acte reçu par Maître David CHESNOY, Notaire à GIEN (Loiret), les 24 et 25 avril 2019,

Cession de fonds de commerce

Part:

La SARL LA CHEVALIERE, au capital de 10 000,00 euros, dont le siège est à AUXERRE (89000), 42 rue du Temple, immatriculée au SIREN N° 794 520 718 au RCS de AUXERRE (89000).

A:

La SARL PV, †au capital de 7600,00 euros, dont le siège est à AUXERRE (89000), 42 rue du Temple, immatriculée au SIREN N° 849354196 au RCS de AUXERRE (89000). D'un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE sis à AUXERRE (89000), 42 rue du Temple, connu sous l'enseigne LA BELLE EPOQUE, et pour lequel le cédant est immatriculé N° 794 520 719 au RCS de AUXERRE (89000).

Moyennant le prix principal de 75 000,00 euros.

Entrée en jouissance : 24 avril 2019

Les oppositions seront reçues en l'Étude de Maître Eric TEBOUL, Huissier de Justice, à AUXERRE Cedex (89003), 2, rue Faidherbe BP 196 dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL891924252

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DAILY PIZZA

SARL au capital de 1000 ? Siège social : 112 rue de Paris, 89000 Auxerre 794 443 010 RCS d' Auxerre L'AGE du 01/04/2019 a nommé en qualité de gérant Mme AMMAR EPOUSE JADNOUN ASMA, demeurant 25 RUE DU 8 MAI 1945, 93600 Aulnay-sous-Bois en remplacement de M. BEN AMMAR NAOUFEL, à compter du 01/04/2019. Modification au RCS d' Auxerre

AL891924203

DU 34 RUE SAINT PELERIN

SCI au capital de 76 224.51€,

Siège social : 34 Rue Saint Pèlerin, 89000 AUXERRE

RCS AUXERRE 404 300 576

Par décision de l'AGE du 28/02/2019, il a été décidé de nommer Mr MASSACRY Jérôme et Mme MASSACRY Angèle demeurant 9 Rue des Champs Coulon – 89230 VILLENEUVE SAINT SALVES en qualité de gérants en remplacement de Mr MASSACRY Robert démissionnaire à compter du 28/02/2019.

Modification au RCS d'Auxerre.

AL891924204

EARL DE L'ECUELLE

EARL au capital de 60 000 € Siège social : Le Petit Béru - 89700 TONNERRE 834 140 188 RCS AUXERRE Le 18 avril 2019, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Étienne ROUYER de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Marie ROUYER, demeurant à TONNERRE (Yonne), le Petit Béru, auxdites fonctions, à compter de cette date. Pour avis, la géranc

AL891924206

SCEA DU JUMÉRIAU

Société Civile au capital de 525 500 € Siège social : Le Petit Béru - 89700 TONNERRE 487 549 818 RCS AUXERRE La collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 18 avril 2019 a pris acte de la démission de M. Étienne ROUYER de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Marie ROUYER, demeurant à TONNERRE (Yonne), le Petit Béru, auxdites fonctions, à compter du 18 avril 2019. Pour avis, la gérance.

AL891924208

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCI LEGER 24 RL - Société civile immobilière au capital de 1 000 € - Siège social : 24 bis Rue Louis Richard - 89000 AUXERRE - 844 772 368 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Véronique LEGER de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL891924242

EARL LA GRANGE

Société Civile au capital de 22 500 euros - Siège social : Ferme de Maison Blanche - 89310 NOYERS - 440 248 243 RCS AUXERRE - Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2019, les associés ont nommé M. Albin ROUGIER aux fonctions de gérant. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, la gérance.

AL891924250

TOTAL MARKETING FRANCE

Suivant acte SSP du 20/12/2017, la Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2018 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais VENOY OUEST sis A6 - Aire Venoy Grosse Pierre, 89290 VENOY.

Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SAS ARGEDIS a pris fin le 14/05/2019.

AL891924253

➜ NON DISSOLUTION

NIRM SASU

SASU au capital de 1.000€ Siège social : 3 chemin de Champbertrand 89100 ROSOY 822 041 133 RCS de SENS Le 02/01/2018, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de SENS.

AL891924198

LE SENS DU PARE BRISE

SAS au capital de 10 000 euros
9 Avenue Aristide Briand, 89100 PARON
812 681 708 RCS SENS

Par délibération du 20/01/2018, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL891924245

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DAVECHRI

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 mars 2019 de DAVECHRI, société civile immobilière en liquidation au capital de 1524.49 euros, dont le siège est 35 avenue de St Georges 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 381954494 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le

régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe RICHET, demeurant 26 rue d'Egleny - 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus tendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 7 Place de l'Arquebuse - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891924231

EARL DU HAMEAU

EARL au capital de 216 000,00 € - Siège social : le Hameau – 89150 DOLLOT - 477 569 057 RCS SENS - Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 12 avril 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée pour la date du 1er mai 2019, il sera mis fin aux fonctions du gérant, et M. Jean-Luc OVET demeurant à DOLLOT (Yonne), le Hameau, est nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social : le Hameau – 89150 DOLLOT. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL891924251

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/04/19, il a été constitué une EURL à capital variable dénommée PUB CAPTIVE. Siège social: 54 rue du général de gaulle 89340 Villeneuve la Guyard. Capital min: 50 euros, capital initial: 500 euros, capital max:100 000 euros. Objet: agence de communication et marketing, conseil, formation, production audiovisuelle, film et reportage, Community management, création, activités de digital influenceur. Gérance: M. Jonathan Le Fouillé, 54 rue du général de Gaulle 89340 Villeneuve la Guyard. Durée: 99ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL891923624

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 17/03/2019, il a été constitué la SCI: GRBSIMMO Capital: 1000?. Objet: L'acquisition et/ou gestion de biens immobiliers en vue de location non meublée. Gérance et siège: GUYOT RÉMY demeurant 19 Rue du Dr Courtois, 89190 Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. Durée: 99 ans. Au RCS de SENS

AL891924041

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 23/04/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: OLQ Gestion Capital: 1000€ Siège: 27bis rue de l'Église 89510 Étigny Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant Durée: 99 ans Gérant: M. LECLERCQ Olivier 27bis rue de l'Église 89510 Étigny Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Sens

AL891924168

LE SENS DE LA FORME

Par acte SSP du 01/04/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE SENS DE LA FORME Sigle : LSF Objet social : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de clubs de sport et de culture physique Siège social : ZA le pré Aubert, 4, rue de la gaillarde, 89100 Saint-Clément. Capital : 6000 € Durée : 99 ans Président : M. GROSEILLER Stéphane, demeurant 7, rue de la mare aux loups, 77130 DormellesAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Toute cession est soumise à agrément Immatriculation au RCS de Sens.

AL891924192

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 19 avril 2019 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :

Objet principal : acquisition, vente, propriété, administration d'un patrimoine immobilier et mobilier.

Dénomination : AJ2V 2

Siège social : 4 rue de la Fontaine des Huches – 89520 Treigny.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 100 parts, de dix euros (10,00 EUR) chacune.

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants : Monsieur Jérôme VERDIER et Madame Adeline VELTEN, son épouse, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas), Huidekoperstaat 9-2.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL891924233

Me Jean-Luc BARDE NOTAIRE
1 Place des Héros 89100 SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE, soussigné, Notaire à SENS (Yonne), le 22 avril 2019, a été constituée une société civile immobilière entre :

- Monsieur Dominique Jacques DELAMOTTE né à PARIS 15ÈME (75015) le 12 février 1953 et Madame Pierrette Marie Irma JEANSON, épouse DELAMOTTE, née à AUXERRE (89000) le 18 septembre 1954, demeurant à ARCES-DILO (89320) 6 Route de Dilo.

- Monsieur Xavier Pierre Robert DELAMOTTE, né à SENS (89100) le 17 septembre 1985, demeurant à ARCES-DILO (89320) 6 Route de Dilo.

- Mademoiselle Juliette Régine Brigitte DELAMOTTE, née à SENS (89100) le 11 octobre 1990, demeurant à LUZY (58170) Lotissement Clos du Ruisseau.

Objet : propriété, apport, acquisition, mise en valeur, transformation, administration et vente occasionnelle de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : société civile immobilière «JUPIDOXADE»

Siège : ARCES (89320) 6 Route de Dilo

Durée : 99 années

Capital social : 96.000,00 EUR

Apport en nature : Ensemble immobilier situé à DIJON (CÔTE-D'OR) 21000 2 Place Roger Salengro. Cadastré : Section CN, N° 276. Pour une valeur de 75.000,00 EUR

Apports en numéraire : 21.000,00 EUR

Parts : Toutes les cessions de parts, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Premier gérant : Madame Pierrette JEANSON, épouse DELAMOTTE, susnommée.

Immatriculation : RCS SENS.

Pour avis, le notaire

AL891924234

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 30/04/19, il a été constitué la S.A.S suivante :

Dénomination sociale : CENTRE ICAUNAIS DE TRAITEMENT D'AMELIORATION DE SURFACE – CITAS

Objet social : Traitement de surface, à l'application de peinture sur tout type de composants, à l'amélioration des états de surface sur les différents types d'aciers inoxydables, d'aluminium, le titane et toute matière nécessitant ce type de traitement et aux contrôles non destructifs associés.

Capital : 100 000 €

Siège social : 6, route de Monéteau – BP 303 – 89005 Auxerre Cedex

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

Président : La S.A.R.L M.P.H au capital de 200 000€ sis Zone d'Activités rue de la Croix Saint Marc – 89100 Villeroy – (326 368 586 RCS Sens)

Commissaire aux comptes Titulaire : LA S.A. « Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable – FINAUDIT » sis 41, rue du Capitaine Guynemer – 92400 Courbevoie

AL891924239

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/05/2019, il a été constitué une EURL dénommée : LEDUC NEGOCE AUTOS Siège social : 105 rue des Mignottes, 89000 AUXERRE Capital : 1.000€ Objet : Achat, vente, reprise, location, entretien et réparation de véhicule et toutes activités connexes à l'activité principale Gérance : M. LIONEL LEDUC, 24 rue de la Maladiere, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891924241

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 30/04/19, il a été constitué la SCI dénommée ATD INVESTISSEMENTS. Siège social: 10 rt de lucy le bois 89200 Provency.Capital: 1200euros.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Alain Dos Santos, 10 rt de lucy le bois 89200 Provency;M. Tony Dos Santos,41 rue pasteur 21000 Dijon;M. Dany Dos Santos,1 av gounod 21000 Dijon. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL891924246

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/05/2019 il a été constitué une SARL dénommée: CHEZ TONTON Siège social : 4 RUE DES PONTS 89110 AILLANT SUR THOLON. Capital : 200€. Objet : RESTAURATION RAPIDE, SUR PLACE OU A EMPORTER, VENTE DE BOISSONS NON ALCOOLISEES. Gérant : Mme MAZI OZLEM, 84 D GEORGES CLEMENCEAU 89100 SENS. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL891924255

AVIS DE CONSTITUTION

Le 4 avril 2019, à Serbonnes, il a été constitué une société par acte sous seing privé qui sera immatriculée au RCS de Sens.

Dénomination : SUNASA.

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Objet : Transport fluvial de marchandises.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 000 euros

Siège social : 2 rue des grenouilles, 89140 Serbonnes.

Gérant : Monsieur Andy LEFEBVRE, demeurant 2 rue des grenouilles, 89140 Serbonnes

Pour avis.

AL891924258

La passion du champignon

Blandine et Luc Lecherf produisent des champignons dans une ancienne bâtisse religieuse du XIIIème siècle située à Corcelotte-en-Montagne. Un pari audacieux lancé il y a cinq ans qui s'est aujourd'hui transformé en une véritable passion qu'ils souhaitent partager.

Blandine Lecherf était podologue, son mari Luc était directeur d'un CFA dans l'agglomération dijonnaise. Lorsqu'ils se sont tous deux retrouvés sans emploi en 2013, ils ont décidé d'opter pour une mutation professionnelle pour ne pas devoir quitter la région. *«Notre objectif était de travailler ensemble»* précise Blandine Lecherf. *«Nous avons alors consulté différentes plateformes destinées à la création et reprise d'entreprise et recherché des formations pour changer d'orientation»*.

C'est finalement en faisant ses courses que Blandine a trouvé sa voie. *«En achetant des champignons, je me suis rendu compte qu'ils étaient en grande majorité produits à l'étranger, et surtout qu'il n'existait pas de production locale»*. Partant de ce constat, le couple Lecherf a donc commencé à se renseigner sur cette production et sur le métier de champignonniste. *«Nous avons prospecté auprès des différents acteurs de la filière. Et, par chance, nous avons pu rencontrer un des leaders du champignon de Paris»* confie Blandine. Et cette rencontre en a amené d'autres…

Un véritable parcours initiatique

Le couple n'a pas ménagé ses efforts pour se documenter au mieux sur cette production. Rendez-vous fut pris auprès de l'Inra de Bordeaux, spécialisée dans la recherche sur le champignon, mais aussi auprès d'entreprises du secteur : l'une spécialisée dans la sélection de spores, et une autre qui produit des substrats. Mais le rendez-vous décisif fut sans aucun doute la rencontre avec Laurence Laboutière. Cette chercheuse et docteur en génétique des champignons est également champignonniste dans le Maine-et-Loire. *«Une pointure dans le domaine !»* avoue Blandine Lecherf. *«Le courant est très bien passé. Elle a même accepté de nous former à la culture des champignons, nous a aidé à étudier le marché sur la région, et nous a validé des sites potentiels pour la production»*.

Dans un premier temps, le couple a lancé sa production dans des locaux mis à leur disposition. L'ancien fort militaire d'Hauteville a ainsi accueilli les premières cultures pendant un an. Puis ce sont le Fort de Beauregard à Fenay, une salle à Talant et des caves à Fleurey-sur-Ouche qui ont servi, deux années durant, à produire les champignons. Rapidement, la clientèle se crée. Les champignons sont vendus sur le marché de Dijon, dans des Amap, puis en direct à quelques restaurateurs de la région.

Mais la dispersion des différentes salles de cultures n'est pas des plus pratiques. *«Nous avons cherché un endroit où nous pourrions vivre, cultiver et accueillir du public»* précise la champignonniste. *«Et le site de Corcelotte-en-Montagne correspondait en tout point à nos attentes»*. En effet, cette ancienne bâtisse religieuse du XIII[ème] siècle, dispose d'une grande grange propice à la culture des champignons. Après avoir restauré les pièces d'habitation, le couple a aménagé dix salles de cultures dans la grange. Trois salles du bas, dans l'obscurité, sont destinées aux champignons de Paris, les autres salles étant réservées aux espèces cultivées à la lumière du jour : pleurotes, shiitaké, pholiote… Tous ces champignons sont produits avec une volonté de respecter l'environnement et de limiter les charges, sans électricité, sans apport d'eau et sans aucun traitement.

Une passion à partager

Au-delà de produire et de vendre leurs champignons, Blandine et Luc Lecherf souhaitent également partager leur passion. Depuis un an, ils ont aménagé une salle d'exposition thématique et reçoivent du public pour des visites commentées. Mais le couple de champignonnistes ne compte pas s'arrêter là. Les travaux sont en cours pour proposer d'ici la fin de l'été un service de restauration où seront servis des repas cuisinés avec les champignons et les légumes du parc. Une belle manière de conclure agréablement la visite.

FRÉDÉRIC DUCLOS



L'ancienne grange de Corcelotte-en-Montagne accueille aujourd'hui la champignonnière de Dijon.


▲ La salle destinée à accueillir les visites se veut très pédagogique.


◀ Les substrats avant leur mise en culture.


▶ La durée de vie du champignon est très courte. Pour éviter les pertes en cas de surplus ou d'invendus, Blandine et Luc Lecherf proposent toute une gamme de conserves.


Les substrats de champignons de Paris sont additionnés de calcaire provenant des carrières de la région dijonnaise… Ce qui en fait des champignons de Dijon.


Après avoir été donné par la famille de Saint-Bernard aux religieuses du couvent de Prâlon, le bâtiment a été vendu au XVII[ème] siècle à un avocat de Dijon qui repose aujourd'hui dans la chapelle voisine.

Le champignon, toute une culture

Les champignons poussent sur des substrats. Mélange de paille, de grains, mis en incubation avec des spores. Une fois le substrat placé en salle de culture, la fructification est déclenchée par un savant équilibre entre échange gazeux et température. Selon la saison, la récolte peut intervenir plus ou moins rapidement. En été, les champignons peuvent sortir en deux ou trois jours, alors qu'en hiver, la pousse peut prendre une à deux semaines. La culture du champignon réclame des soins constants. Au-delà d'une température et une hygrométrie soigneusement contrôlées, le champignon est également très sensible au calendrier lunaire. Une fois récolté, le champignon se conserve au maximum deux à trois jours.

Contact

La champignonnière de Dijon

Blandine et Luc Lecherf
Place des Tilleuls,
21540 Corcelotte en Montagne

http://champignonnieredijon.fr

Tél. 06 79 92 45 94 ou
09 54 48 04 84